

**Le développement social urbain : entre rationalisation gestionnaire et
accompagnement des initiatives populaires**

*Le cas des actions de transition écologique menées par L'apes pour les filières
d'Action Logement*

*Master 2 Villes, Habitat et Transition écologique
Année universitaire 2024 – 2025*

Réalisé par Nathan Berlemont

Directeur de mémoire : Benoît Boldron



Remerciements

Je remercie,

Toute l'équipe de L'apes qui m'a accueilli dans les meilleures conditions et tout particulièrement Christophe Ferreira qui m'a accompagné tout au long de mon stage et qui m'a partagé son expérience et ses connaissances sur le Développement Social Urbain,

Toutes les personnes qui ont accepté de me consacrer de leur temps pour les entretiens réalisés. Leurs partages d'expériences, leurs points de vue et leurs réflexions ont été essentiels pour enrichir ce mémoire,

Benoît Boldron pour son temps et son accompagnement au fil de ma réflexion,

Hanna pour ses conseils avisés et le soutien qu'elle m'a apporté.

Sommaire

Introduction.....	4
Méthodologie et réflexivité.....	8
Partie 1 : Des ambitions sociales sous contrainte : le DSU et L'apes face aux logiques managériales et financières.....	11
1) Le DSU, une réponse à la crise sociale et territoriale des quartiers populaires.....	11
2) Une instrumentalisation néolibérale du DSU ?.....	14
a) L'utilisation progressive d'outils néo-managériaux dans la politique de la ville...	14
b) Les interventions sociales : du soutien collectif au contrôle individualisé.....	16
3) Un dispositif sous contrainte : entre réduction des financements et orientation des actions par les pouvoirs publics.....	18
a) Une rationalisation de l'action publique qui affecte les actions de DSU.....	18
b) Des actions en QPV fléchées par les collectivités et l'Etat.....	20
4) Une association autonome dans sa forme mais soumise aux attentes des bailleurs.....	21
a) Une certaine autonomie d'action revendiquée par les CDSU.....	21
b) Le rôle prépondérant des bailleurs dans la construction et le choix des actions menées.....	22
5) Une sociologie militante engagée dans l'action sociale urbaine devant s'adapter à la logique gestionnaire des bailleurs.....	25
a) Les CDSU : figures militantes en voie de bureaucratisation.....	25
b) Des ambitions sociales confrontées aux logiques gestionnaires des bailleurs.....	26
c) La figure du gardien : relai des actions de L'apes à l'interface entre logique gestionnaire des bailleurs et logique sociale.....	27
6) Une volonté de s'appuyer sur le terrain contrainte par des moyens humains limités..	29
Partie 2 : Facteurs contraignants et promotion d'une écologie dominante par L'apes.	32
1) L'écocitoyenneté : une écologie dominante remise en question.....	33
a) Ecologie dominante et promotion de l'écocitoyenneté.....	33
b) L'écocitoyenneté, une écologie qui ignore les inégalités sociales et environnementales et stigmatise les plus précaires.....	34
c) L'écocitoyenneté, une écologie inefficace et insuffisante.....	36
d) L'écocitoyenneté, une écologie dépolitisante au service du modèle économique actuel.....	37
2) L'influence des priorités gestionnaires et des engagements environnementaux des bailleurs sur les actions écologiques de L'apes.....	39
a) Des réglementations et des politiques RSE qui encouragent certains types d'actions.....	39
b) Des équipes de proximité peu motrices sur la question écologique privilégiant des actions répondant à leurs enjeux de gestion.....	42
c) La question des déchets comme préoccupation "environnementale" majeure des équipes de proximité.....	43

3) L'exemple du dispositif Cube Logement, vecteur d'une responsabilisation compétitive	44
a) Un dispositif qui mesure l'efficacité des actions menées.....	45
b) Le choix des résidences sélectionnées : entre équité environnementale et réalités opérationnelles.....	47
c) Un référentiel du sport et du jeu utilisé pour mobiliser les habitants qui cache une dimension descendante et responsabilisante.....	48
4) Un accueil critique sur le terrain comme en interne de ces sensibilisations aux écogestes.....	50
a) Des registres de justice environnementale différemment mobilisés.....	51
b) Un caractère moralisateur critiqué.....	53
c) L'efficacité de ces actions remise en question.....	55
Partie 3 : Une volonté des chargés de DSU de favoriser une "écologie populaire".....	58
1) La grille de lecture de l'écologie populaire.....	58
a) Les luttes pour la justice environnementale.....	59
b) Les pratiques de sobriété populaire.....	61
2) Une envie de faire par le bas, avec les habitants.....	62
a) Des locataires davantage intéressés par une écologie du quotidien que par des enjeux environnementaux globaux.....	62
b) S'appuyer sur les pratiques écologiques populaires pour élaborer d'autres actions de transition écologique.....	64
3) Des actions et projets qui illustrent la volonté d'impliquer davantage les locataires.....	66
a) Des exemples d'accompagnement d'initiatives écologiques locales.....	66
b) Des dispositifs descendants mais donnant la place aux habitants : la cas du réseau Vrac.....	68
Conclusion.....	72
Bibliographie.....	74

Introduction

Les organismes HLM français sont aujourd'hui au cœur de trois enjeux majeurs : la crise du logement, la montée des inégalités et d'une "fracture sociale" et l'urgence climatique. L'actualité ne cesse de le montrer. Le 18 mars dernier, l'article du Monde "Le logement social craque, percuté par la crise" montrait qu'alors même que le nombre de demandes de HLM n'a jamais été aussi haut, "la production de nouveaux logements, qui devrait donner de l'oxygène au secteur, elle, a fortement décru à partir de 2017"¹. Le 3 juin dernier, par le biais de son Rapport sur les inégalités en France, l'Observatoire des inégalités s'alarmait d'une "fracture sociale" qui ne cesse de s'accroître et montrait qu'hors impôts et prestations sociales, "la France n'est pas loin des États-Unis et du Royaume-Uni, parmi les pays riches où les inégalités (de revenus) sont les plus élevées". Ainsi, en prenant en compte le rapport entre le niveau de vie moyen des 10 % les plus riches et celui des 10 % les plus pauvres, "les inégalités sont actuellement au plus haut depuis trois décennies"².

Un rapport de l'Agence nationale de contrôle du logement social (Ancols) publié le 9 juillet montrait qu'en moyenne, quatre ménages du parc social sur dix souffrent de la chaleur dans leur logement en été. Et ce ressenti d'inconfort "s'accroît particulièrement dans les quartiers prioritaires (QPV), où la proportion peut atteindre 70% des habitants". Les deux épisodes caniculaires qui ont déjà touché la France en juin et août 2025 illustrent que les locataires HLM vont être de plus en plus impactés par ces vagues de chaleur³.

Comme l'illustrent ces trois articles de presse, le logement social est ainsi en première ligne de cette triple crise : du logement, sociale et écologique. Dans ce paysage marqué par des tensions multiples, les organismes HLM ne se limitent plus à une mission de construction et de gestion immobilière. Ils sont aussi devenus des acteurs sociaux et territoriaux de premier plan, investis de la responsabilité de maintenir le lien social, d'accompagner les habitants et de répondre à de nouveaux défis environnementaux. Mais cette diversification de leurs missions ne va pas sans contradictions. Car si les bailleurs doivent faire face à des contraintes financières et réglementaires de plus en plus fortes, ils sont en même temps sollicités pour développer des actions à dimension sociale et écologique, souvent avec des moyens humains et matériels limités. C'est précisément dans

¹ Le Monde. (2025). *Le logement social craque, percuté par la crise*. Consulté le 17 août 2025. https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/03/18/le-logement-social-craque-percute-par-la-crise-la-situation-va-encore-s-aggraver_6583283_3224.html

² Observatoire des inégalités. (2025). *Comment évoluent les inégalités de revenus en France ?* Consulté le 17 août 2025. <https://www.inegalites.fr/evol-inegalites-long>

³ Banque des territoires. (2025). *Canicules : l'habitat social en quête de fraîcheur*. Consulté le 17 août 2025. <https://www.banquedesterritoires.fr/canicules-lhabitat-social-en-quete-de-fraicheur>

cet entre-deux que s'inscrit l'action de structures comme L'apes au sein de laquelle j'ai réalisé mon stage.

L'apes est une association fondée en 1961 à l'initiative d'un collecteur francilien de la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction). Sa création est motivée par l'idée que la construction de logements sociaux ne suffisait pas et qu'il fallait que les bailleurs s'engagent en faveur du vivre-ensemble en développant une vie sociale sur les résidences. Aujourd'hui, L'apes est une entité du groupe Action Logement Immobilier, qui mutualise les services de Développement Social Urbain (DSU) de plusieurs bailleurs d'Action Logement. En 2024, elle est principalement active en Ile-de-France sur plus de la moitié de ses communes et intervient sur 85 000 logements dont plus de 31 000 en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Cette structure est composée d'une trentaine de salariés dont la plupart sont des Chargée de Développement Sociale et Urbain (CDSU), c'est-à-dire affectés à un territoire précis pour élaborer et mettre en place des actions adaptées aux caractéristiques des résidences sur lesquelles ils interviennent. Ces derniers peuvent également avoir une spécialité comme la tranquillité, la culture ou encore l'innovation sociale, auquel cas ils coordonnent et aident leurs collègues lorsque ces derniers veulent mettre en place des actions sur cette thématique. L'apes a mené en 2024 975 actions réparties sur quatre axes : la cohésion sociale (534 actions), la transition écologique (244 actions), l'innovation sociale (103 actions) et l'emploi et l'insertion (94 actions)⁴.

Lors de mon stage dans cette structure j'ai travaillé au sein du service transition écologique. Mes principales missions ont été de participer au montage d'un projet de mise en place de composteurs au sein des résidences HLM, d'assister au déploiement opérationnel d'un dispositif de sensibilisation aux économies d'énergie nommé Cube Logement et enfin d'aider ponctuellement les CDSU dans l'élaboration et la réalisation de leurs actions.

C'est en réalisant ces différentes missions au contact de mes collègues, des locataires et de nos partenaires que je me suis questionné sur la manière dont était élaborées et pensées les actions menées par L'apes. Derrière la diversité des initiatives, j'ai rapidement perçu une tension structurante : d'un côté, une volonté affichée de construire avec les habitants, en valorisant leurs pratiques et leurs initiatives et de l'autre, une logique descendante qui conduit à imposer certains dispositifs, parfois sans réelle prise en compte du quotidien des locataires. Cette dualité m'est apparue à travers des détails : la difficulté à mobiliser les résidents autour de projets pensés "par le haut", les débats internes sur le sens de certaines actions ou encore un certain malaise exprimé par des collègues lorsqu'ils avaient

⁴ L'apes. (2025). *Rapport d'activité 2024*. Consulté le 20 juillet 2025.
<https://view.genially.com/67c6f71000190aec8575629e>

l'impression de porter des dispositifs plus contraints que co-construits. En échangeant avec les membres de l'équipe, j'ai constaté que cette tension était largement partagée et qu'elle traversait leur rapport au travail. Beaucoup se reconnaissaient dans une posture militante ou engagée, soucieux de défendre une vision du DSU centrée sur les habitants. Mais ils se heurtaient en même temps à des contraintes liées aux orientations stratégiques des bailleurs, aux logiques gestionnaires et aux injonctions institutionnelles. C'est en partant de cette position intermédiaire, vécue au quotidien par les CDSU, que j'ai voulu comprendre comment les pratiques de DSU s'articulent entre soutien aux initiatives locales et dispositifs imposés en prenant le cas des actions de transition écologique menées par L'apes.

Pour répondre à cette question j'ai choisi d'organiser ce mémoire en trois grandes parties. Je commencerai par présenter la méthodologie adoptée ainsi que quelques éléments de réflexivité, nécessaires pour comprendre la manière dont j'ai mené ce travail et les limites qui en découlent. La première partie s'intéressera ensuite aux différentes logiques qui pèsent sur le Développement Social Urbain et sur L'apes. L'idée est de montrer que, même si le DSU est pensé à l'origine comme une réponse à la crise sociale et territoriale des quartiers populaires, il a progressivement été traversé par des logiques néo-managériales et financières. Ces dernières transforment les pratiques de terrain et amènent les CDSU à devoir composer avec des contraintes budgétaires, réglementaires et institutionnelles, mais aussi avec les attentes des bailleurs sociaux. On verra ainsi comment des ambitions sociales et militantes se heurtent à des logiques gestionnaires, et comment cette tension se retrouve jusque dans les moyens humains limités mis à disposition des équipes. La deuxième partie portera plus spécifiquement sur la question écologique. Elle analysera comment les contraintes évoquées précédemment poussent L'apes à promouvoir une forme d'"écologie dominante", centrée sur l'écocitoyenneté et les écogestes. Nous verrons dans cette partie que ces dispositifs reposent souvent sur une responsabilisation individuelle des habitants et tendent à ignorer les inégalités sociales et environnementales. À travers l'exemple du dispositif Cube Logement ou encore de la gestion des déchets, j'essaierai de montrer que cette écologie promue par les bailleurs et relayée par L'apes est parfois vécue comme moralisatrice, voire déconnectée du quotidien des locataires. Enfin, la troisième partie mettra en avant une autre approche portée par les CDSU qui est celle d'une écologie populaire. Plus proche des réalités de terrain, elle cherche à s'appuyer sur les pratiques existantes des habitants, souvent guidées par la contrainte économique ou par des solidarités locales. En valorisant ces initiatives et en co-construisant des projets, L'apes ouvre la possibilité d'une transition écologique plus inclusive, qui ne se limite pas à des injonctions descendantes mais qui donne réellement une place aux locataires.

Méthodologie et réflexivité

Pour comprendre comment les pratiques de DSU de L'apes s'articulent entre soutien aux initiatives locales et dispositifs imposés il a fallu que j'identifie les différents acteurs impliqués plus ou moins directement dans la fabrication et l'élaboration des actions menées par les CDSU. La question des relations, des rapports de force et des hiérarchies qui existent entre ces acteurs est également un point que je devais éclairer lors de ma recherche en n'oubliant pas que chaque structure est portée par des personnes qui ont elles-mêmes leurs propres logiques d'actions en fonction de leur socialisation.

Au regard de ces éléments que j'avais à éclairer, j'ai choisi d'adopter lors de ma recherche une approche compréhensive ainsi qu'une méthode essentiellement qualitative afin de comprendre au mieux les représentations, les pratiques et les tensions vécues par les CDSU de L'apes en lien avec leur environnement. J'ai tout de même intégré à mon analyse les éléments quantitatifs que j'ai pu mobiliser sur mon terrain d'étude afin de compléter l'analyse qualitative.

Mon terrain d'étude était constitué de mon observation de terrain au cours de mon stage à L'apes, c'est-à-dire aux missions quotidiennes que je réalisé en tant que stagiaire et aux échanges informels que j'avais avec mes collègues, ainsi que de 13 entretiens semi-directifs. Ces derniers ont été réalisés avec une diversité d'acteurs internes et externes à L'apes et à Action Logement. Ainsi, j'ai interrogé quatre membres de L'apes ; deux personnes de la direction RSE de Seqens (le plus important bailleur d'Action Logement) ; deux responsables de proximité (le supérieur hiérarchique de tous les gardiens d'un secteur donné) de Seqens, trois gardiens d'immeubles (dont deux de Seqens et un d'in'li) ; et enfin deux représentants de structures partenaires de L'apes. Bien que L'apes travaille avec plusieurs bailleurs, j'ai voulu m'entretenir essentiellement avec des personnes d'un seul bailleur et sur un territoire précis pour des questions de facilité mais également de cohérence lors du croisement des entretiens et donc de fiabilité de l'analyse. J'ai choisi Seqens car il est de loin le bailleur avec lequel L'apes travaille le plus (périmètre d'intervention de 53 000 logements contre 20 000 pour Erigere le deuxième bailleur) ce qui fait que les CDSU sont davantage au contact de leurs équipes. De plus, les bureaux de L'apes se situent dans les locaux du siège social de Seqens à Issy-les-Moulineaux ce qui rend la relation entre L'apes et Seqens particulièrement étroite. J'ai choisi de m'entretenir avec des responsables de proximité et avec des représentants RSE afin de comprendre l'organisation interne des bailleurs, les obligations réglementaires auxquelles ils doivent répondre et la nature du lien qu'ils ont avec L'apes. Mes entretiens avec trois gardiens m'ont permis d'éclairer le rôle que

ces derniers jouent dans la mise en place et le déploiement des actions de L'apes mais aussi d'avoir un retour sur la réception des locataires de ces actions. Je me suis entretenu avec deux représentants de structures avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler sur le volet transition écologique (le réseau Vrac et le dispositif Cube Logement) pour comprendre les relations qu'ont L'apes avec leurs partenaires et pour prendre comme cas d'étude les actions menées avec ces deux structures. Enfin, j'ai choisi de m'entretenir avec quatre membres de L'apes dont trois ayant des spécialités (chef de projet Transition écologique, responsable Innovation sociale, chef de projet Tranquillité) afin de saisir la diversité des actions que mène L'apes ainsi que la pluralité des profils et des réalités de travail que l'on peut y trouver. J'ai réussi à entrer en contact avec toutes les personnes que j'ai interrogées soit de manière informelle lorsque que je travaillais personnellement avec eux, soit par le biais de mes collègues de L'apes qui travaillaient avec eux. L'utilisation de plusieurs documents produits par L'apes et Action Logement notamment des documents de communication interne ou à destination des locataires m'ont permis de compléter les ressources issues de mon terrain d'étude. Enfin, une bibliographie large et hétérogène comprenant des articles scientifiques, des thèses, des ouvrages ou encore des articles de presse m'a quant à elle permis notamment d'apporter des connaissances et des théories que j'ai pu croiser avec les éléments récoltés sur mon terrain afin de développer une analyse qui réponde à ma problématique.

La réalisation de mes entretiens a été facilitée par ma position en tant que stagiaire à L'apes du fait des mises en contacts réalisées par mes collègues mais aussi du fait que L'apes est une structure appréciée des différents acteurs avec lesquelles elle travaille que ce soit par les bailleurs ou par les structures partenaires du fait notamment de la nature de son activité (tournée autour de l'amélioration du cadre de vie des habitants) et aussi sûrement de la compétence en matière relationnelle des équipes de L'apes. De plus, mon profil de jeune étudiant travaillant pour L'apes le temps d'un stage a peut-être facilité une forme de liberté de ton qu'on pu adopter mes interlocuteurs que ce soit lors de mes entretiens ou lors de conversations informelles.

Une des principales difficultés personnelles que j'ai eu dans la réalisation de ce travail est le fait d'adopter une posture critique vis-à-vis des actions de L'apes et des bailleurs alors je participais moi-même dans le cadre de mon stage à les mener. Pour parvenir à cela, mes lectures notamment théoriques en lien avec les sujets de mes missions m'ont permis de prendre du recul sur ma propre activité et de pouvoir ainsi analyser de manière plus neutre les actions que je participais à mettre en œuvre. Une autre difficulté importante rencontrée lors de l'écriture de ce mémoire portait sur la question de l'anonymat des personnes avec lesquelles je me suis entretenu. En effet, la parole de certains d'entre eux

acquiert tout son sens et son intérêt lorsque l'on connaît assez précisément leur rôle et leur position. Or, étant donné la taille restreinte de L'apes ou d'autres structures au sein desquelles j'ai interrogé des personnes, dévoiler leur position dans la structure revient souvent à dévoiler leur identité. J'ai donc dû lors de l'écriture décrire le plus précisément possible le rôle de chaque personne avec laquelle je me suis entretenu tout en veillant à ce que ces informations ne permettent pas d'identifier cette dernière ce qui a pu limiter une compréhension plus fine des paroles recueillis. Une dernière limite que je peux identifier porte cette fois-ci sur les ressources et les données que j'ai mobilisé. En effet, pour répondre à ma problématique j'ai choisi, comme évoqué précédemment, de m'entretenir avec une diversité de personnes impliquées plus ou moins directement dans l'élaboration et la mise en place des actions de L'apes. Cependant, il aurait été également intéressant et pertinent d'interroger les locataires, par le biais d'entretiens semi-directifs ou de questionnaires, afin notamment de comprendre comment ces derniers recevaient et réagissaient à ces actions qu'ils leurs sont destinées.

Partie 1 : Des ambitions sociales sous contrainte : le DSU et L'apes face aux logiques managériales et financières

La politique de la ville et, plus particulièrement, le DSU se sont construits dans un contexte de crise sociale et territoriale marqué par la montée des inégalités et la dégradation des grands ensembles. Conçu à l'origine comme une réponse innovante pour retisser du lien social et corriger les fractures urbaines, le DSU incarne pourtant une tension permanente entre ambitions sociales et contraintes gestionnaires. Au fil des décennies, cette politique a progressivement intégré des logiques managériales et financières qui en ont transformé la finalité : d'un projet collectif et émancipateur, elle tend à devenir un instrument de contrôle et de responsabilisation individuelle, sous l'influence des réformes néolibérales.

Ces évolutions n'ont pas seulement affecté les orientations de l'action publique ; elles ont également redéfini les conditions de travail des acteurs de terrain et les marges de manœuvre des structures investies dans le DSU, comme l'association L'apes. Entre pressions budgétaires, attentes des bailleurs sociaux et injonctions institutionnelles, ces acteurs doivent sans cesse composer entre un idéal de justice sociale et des logiques de rationalisation qui orientent leurs pratiques.

Cette première partie s'attache ainsi à analyser comment le DSU et L'apes se déploient dans un contexte traversé par des tensions structurelles. Il s'agira d'abord de revenir sur la naissance du DSU, pensé comme une réponse à la crise sociale et territoriale des quartiers populaires. Nous verrons ensuite comment ce dispositif, initialement conçu comme un levier d'intégration et de solidarité, a progressivement été infléchi par des logiques néo-managériales et sécuritaires, qui transforment la nature même de ses interventions. Enfin, nous mettrons en lumière les contraintes budgétaires et politiques qui orientent les actions menées sur le terrain, avant d'examiner la situation singulière de L'apes, association autonome dans sa forme mais dépendante dans ses pratiques des stratégies et logiques gestionnaires des bailleurs sociaux.

1) Le DSU, une réponse à la crise sociale et territoriale des quartiers populaires

En 1977, Raymond Barre, alors premier ministre déclare dans une lettre adressée aux préfets qu'il faut "enrayer la dégradation physique et sociale" des grands ensembles, afin

qu'ils ne deviennent pas des "ghettos"⁵. Il préfigurait ce qu'on appellera par la suite en France, la "politique de la ville" visant à cibler et aider spécifiquement des quartiers "sensibles" ou "populaires".

En effet, dès les années 1970, plusieurs problématiques apparaissent touchant principalement les quartiers de grands ensembles construits après guerre. On y observe ainsi les conséquences de la crise économique avec une montée du chômage, une concentration de la pauvreté, une dégradation du cadre de vie avec de nombreux logements vieillissants et un manque d'équipements publics et enfin un sentiment d'abandon créant tensions sociales, discriminations et violences urbaines.

Cette montée de la précarité crée pour Robert Castel une nouvelle forme de "désaffiliation" sociale. Il souligne ainsi que "ce qui se profile, ce n'est pas le retour des classes dangereuses, mais une recomposition de la question sociale sous la forme d'une disqualification sociale » (Castel, 1996, p. 13). La notion de désaffiliation pensée dans les années 1990 par le sociologue permet notamment de dépasser la notion d'exclusion utilisée comme mot-valise et qui nomme une diversité de situations en gommant leur spécificités. Dans son ouvrage *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Castel définit la désaffiliation comme étant "le décrochage par rapport aux régulations à travers lesquelles la vie sociale se reproduit et se reconduit" (Castel, 2009, p.20). En d'autres termes, la désaffiliation correspond au déficit d'affiliation, conséquence du manque de travail et au déficit de filiation, c'est-à-dire d'insertion dans des liens sociaux.

C'est donc pour faire face au risque de fracture sociale et pour répondre à l'incapacité des politiques de droit commun à traiter les problèmes spécifiques des quartiers que naissent en France "les area based policies" (ou politiques territorialisées). Comme le précise Gille Pinson, "les politiques de droit commun ne semblent plus en mesure de traiter les problèmes propres à ces quartiers" (Pinson, 2020, p. 74). C'est ainsi que le Développement Social des Quartiers (DSQ, futur Développement Social Urbain) est la première grande expérimentation d'une politique ciblée sur ces quartiers défavorisés. Elle a été lancée le 28 octobre 1981, par Pierre Mauroy, premier ministre de l'époque, lors des Assises pour l'avenir des cités d'habitat social organisées par l'Union nationale des HLM et passe par la création d'une Commission nationale du développement social des quartiers (CNDSQ) (Tellier, 2020). Cette commission, regroupant les partenaires et les administrations concernés, avait pour mission "d'étudier et de proposer au gouvernement les

⁵ Le Monde. (2015). *Politique de la ville : quarante ans d'échecs*. Consulté le 20 juillet 2025.
https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/02/05/politique-de-la-ville-quarante-ans-d-echeecs_4569855_4355770.html

actions de toutes natures propres à prévenir des dégradations physiques et sociales de ces quartiers” (décret n° 86-183 du 8 février 1986).

En 1983, Hubert Dubedout, alors élu local et président de la CNDSQ remet au gouvernement son rapport intitulé "Ensemble, refaire la ville". Ce dernier institutionnalise le DSQ en définissant ses principes et recommande une approche globale des problèmes des quartiers mêlant habitat, emploi, éducation, santé, sécurité et vie associative en insistant sur la coopération entre acteurs locaux et nationaux. C’est en cela que Marie-Christine Jaillet dans son article de 2003 intitulé « La politique de la ville en France : histoire et bilan » explique que le DSQ fut la première tentative coordonnée d’action publique en faveur des quartiers en difficulté, et constitue ainsi le point de départ de ce qui deviendra la politique de la ville. En effet, la politique de la ville naît officiellement quelques années plus tard, avec la création d’un ministère dédié (1988) et des contrats de ville (1989).

Face au constat que les difficultés rencontrées ne sont pas seulement liées aux quartiers, mais aussi à l’organisation urbaine globale (ségrégation spatiale, enclavement, concentration de la pauvreté), la circulaire Rocard du 22 mai 1989 remplace officiellement le DSQ par le Développement Sociale Urbain et la définit comme une approche globale, sociale et urbaine, des quartiers traités en rapport avec la ville, avec une pluralité de niveaux d’intervention et d’actions. Le DSU cherche ainsi à réduire les inégalités sociales et territoriales à travers plusieurs axes : améliorer la qualité de vie (logement, cadre de vie, équipements collectifs) favoriser l’insertion sociale et professionnelle (emploi, formation, accompagnement), renforcer le lien social (soutenir les associations, développer des activités culturelles et sportives), prévenir l’exclusion et les discriminations (favoriser la mixité sociale) et associer les habitants (encourager la participation citoyenne dans les décisions qui concernent le quartier).

Les organismes HLM font partie des principaux acteurs impliqués dans cette nouvelle politique. Conscients que le logement social ne peut se contenter d’assurer le droit au logement des plus démunis mais doit aussi appréhender l’habitat comme le support de l’intégration républicaine (Demoulin, 2014), les organismes HLM embauchent à partir des années 1990 du personnel dédié à la mise en œuvre d’interventions sociales et partenariales au sein des patrimoines les plus sensibles : les Chargés de Développement Social Urbain (CDSU). Comme le souligne Benjamin Leclercq dans son article “Devenir des intermédiaires ordinaires”, “forts d’un diagnostic de repli des ménages sur la sphère privée, de désinvestissement des parties collectives et de délitement du lien social dans certains immeubles, ces professionnels interviennent auprès des populations pour les encourager à s’impliquer davantage dans leurs espaces de vie” (2017, p.125).

Dans ce contexte, l'association L'apes se positionne comme une pionnière dans ce domaine car dès sa création en 1961, sa fondatrice Laure Eteneau "avait anticipé la nécessité, au-delà de construire des logements, de s'engager en faveur du vivre ensemble et du développement d'une vie sociale sur les résidences"⁶. Depuis, L'apes s'est adaptée au fil des années aux enjeux des bailleurs et des politiques successives en matière d'habitat et de politique de la ville et a aujourd'hui pour objet de "mobiliser et mutualiser des ressources pour apporter des réponses à des enjeux territoriaux, sociaux et urbains en vue d'améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitants"⁷.

2) Une instrumentalisation néolibérale du DSU ?

Le développement social urbain, tel qu'il s'est déployé depuis les années 1990, apparaît de plus en plus marqué par une logique d'instrumentalisation néolibérale. L'introduction d'outils de gestion issus du privé, la montée d'interventions à visée de contrôle social et le glissement d'une solidarité collective vers une responsabilisation individuelle transforment en profondeur ses pratiques. Ces évolutions interrogent non seulement le rôle des acteurs locaux, mais aussi la finalité même d'une politique censée réduire les inégalités sociales et territoriales.

a) L'utilisation progressive d'outils néo-managériaux dans la politique de la ville

À partir des années 1990, le DSU s'inscrit dans un tournant de modernisation de l'action publique marqué par l'introduction de logiques managériales issues du privé : appels à projets, contractualisation, évaluation par les résultats, mise en concurrence des acteurs, etc. Comme le souligne Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache dans leur rapport "Pour une réforme radicale de la politique de la ville", "ce projet de modernisation [...] repose sur l'introduction de nouvelles normes de gestion publique à un moment où est amorcé en France un tournant vers des politiques axées sur le marché" (2013, p.17)

Ainsi, la loi Borloo qui a institué le PNRU en 2003 est un bon exemple de ce tournant. Cette dernière a "remis à plat l'organisation institutionnelle et l'instrumentation de la politique de la ville, recomposée suivant les canons néo-managériaux" (Epstein, 2012, p.

⁶ L'apes. (2025). *Qui sommes-nous ?* Consulté le 15 août 2025.

<https://www.apes-dsu.fr/qui-sommes-nous>

⁷ Pappers. (2025). *L'apes : Chiffre d'affaires, statuts, extrait d'immatriculation*. Consulté le 15 août 2025. https://www.pappers.fr/entreprise/lapes-784362410?utm_source=chatgpt.com.

2). L'appel à projets est le principal instrument d'action publique promu par ces réformes et est analysé par Renaud Epstein comme l'un des fondements de la "gouvernance à distance". Dans son article de 2006 "Gouverner à distance, quand l'Etat se retire des territoires", Epstein s'inspire du concept de "gouvernementalité" pensé par Foucault pour montrer qu'après un modèle centralisé, l'Etat a mis en place un mode négocié de gouvernement et s'oriente depuis les années 1990 vers des procédures inédites de gouvernement à distance. En examinant le cas de la politique de la ville, il analyse le retour de l'Etat dans l'action publique territoriale par un pilotage à distance de l'action collective dans les territoires par le biais de réformes d'inspiration néo-managériale.

L'appel à projets qui se diffuse massivement à partir des années 2000 "oblige ainsi les institutions sociales à dédier du personnel dans la recherche de financement pour espérer détenir les subsides des principales institutions détentrices de ressources financières (État, Région, Union européenne ou encore fédérations d'organismes HLM)" (Leclercq, 2024, p.63). Cela va donc impacter le travail des CDSU dont une grande partie tendent ainsi à se spécialiser dans le montage financier de projets de développement social, dont ils sous-traitent la mise en œuvre opérationnelle à des structures tierces notamment des associations locales.

Ces dernières sont également prises dans des logiques de performance, au détriment de la co-construction locale. Ainsi, pour Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mehmache "les logiques d'appel d'offre et de mise en compétition des associations s'imposent et participent à mettre en danger le monde associatif enfermé dans des logiques comptables" (2013, p.17). Ce phénomène a également été souligné lors d'un de mes entretiens par un CDSU de L'apes :

Ce qu'il faut comprendre, c'est que dans plein de trucs c'est du financement au projet, et donc si les subventions s'amointrissent c'est une course à l'échalote. Tu vas postuler pour plein de projets pour essayer de gratter un peu, et après tu es dans l'obligation de les faire sinon tu dois rendre les fonds. Ce qu'il faudrait c'est de financer au fonctionnement. Tu vois tu finances des postes. C'est ce qui fait que les acteurs locaux ont de la visibilité sur leur gestion et ne sont pas obligés de courir pour des projets qui potentiellement vont être mal faits ou pas faits. Tu vois ce serait beaucoup plus simple, mais la logique de financement au fonctionnement elle n'existe plus.

Cette fragilisation du tissu associatif par les logiques de mise en compétition au travers les appels à projets touche directement l'activité des services DSU des bailleurs qui repose en grande partie sur la coopération et le partenariat avec les associations locales.

b) Les interventions sociales : du soutien collectif au contrôle individualisé

Le DSU, en plus de s'être transformé dans son mode d'organisation et d'action par le biais de réformes néo-managériales, a vu également progressivement ses actions changer de nature pour aller vers une forme de gouvernementalité des morales et des conduites. Une des causes de cela s'explique par la volonté de gérer les effets de la spécialisation sociale et ethnique des grands ensembles. Comme le souligne Benjamin Leclercq, "la cohabitation entre ces populations d'origine étrangère et le monde ouvrier traditionnel pose des problèmes de "vivre-ensemble", obligeant les organismes à développer une action spécifique auprès des populations les moins aptes à s'intégrer à un habitat collectif" (2024, p.61). Cela les pousse à mettre en place de l'animation sociale censée retisser du lien mais qui également inculque des valeurs de civisme ou de coprésence.

Cette forme de gouvernementalité morale, qui vise à gérer les comportements plus qu'à transformer structurellement les inégalités peut également être mise en lien avec la notion de "ville néolibérale" développée par le politiste Gilles Pinson. Selon cette dernière nous sommes passés dans les années 1990 d'un urbanisme redistributif censé corriger les inégalités à un urbanisme entrepreneurial servant à créer de la valeur économique. Ce nouvel urbanisme utilise une logique individuelle où l'on attend des habitants qu'ils adoptent des comportements "vertueux" plutôt que de proposer des solutions structurelles. De plus, selon Pinson, le contrôle social est renforcé notamment dans les quartiers populaires avec "une multiplication des contrôles s'exerçant sur les individus, qu'ils soient usagers de la ville ou bénéficiaires de prestations sociales" (2020, p. 104).

C'est également ce que note dans son ouvrage *Les Métamorphoses de la question sociale* Robert Castel pour qui "sous couvert d'assistance, il s'agit souvent de surveiller, de normer, de discipliner" (1995, p. 437). Dans ce contexte on peut analyser le DSU comme une forme soft de surveillance, où l'animation sociale masque des logiques d'encadrement et de normalisation des comportements.

Cela va également de pair avec le virage répressif pris dès 2003 par Nicolas Sarkozy alors ministre de l'intérieur avec la loi dite de sécurité intérieure qui veut "aller à l'encontre des jeunes faisant entrave à l'entrée des immeubles, mais vise aussi les personnes prostituées et la mendicité sur la voie publique"⁸. C'est dans cette même continuité que le plan "Espoir Banlieues" de 2008 acte le déploiement de 4 000 policiers dans les zones sensibles et la création de 200 "unités territoriales de quartiers" actant le tournant sécuritaire de la politique de la ville accentuant le contrôle plutôt que la réparation sociale.

⁸ La gazette des communes. (2013). *La politique de la ville*. Consulté le 21 juillet 2025.
https://www.lagazettedescommunes.com/8942/la-politique-de-la-ville/?utm_source=chatgpt.com.

Cette dynamique répressive est encore à l'oeuvre aujourd'hui comme le montre l'exemple du préfet du Val-d'Oise qui a récemment décidé que 50% de l'abattement de la taxe foncière des propriétés bâties (ATFPB), dont bénéficie les organismes HLM sur leur logements en QPV, devait être orienté vers des actions de tranquillité. Comme le souligne un CDSU de L'apes qui travaille sur ce territoire :

Cette décision fait que si tu as 100 000€ d'ATFPB ça veut dire que là où tu pouvais faire ce que tu veux avec, maintenant tu a déjà 50 000€ d'actions qui vont être dédiées à la sécurité comme faire des diagnostics ou mettre des caméras. Ce choix impacte de facto le territoire et les acteurs locaux, en premier lieu les locataires, parce que c'est moins d'actions pour le reste.

Ainsi, comme le souligne Renaud Epstein, “les quartiers populaires [...] ne sont plus considérés sous l'angle du handicap, de la ressource ou du symptôme, mais de la menace” (2012, p. 7). Les actions de cohésion sociale comme celles menées par les services de DSU peuvent alors devenir des outils de pacification et de contrôle social.

Une logique de responsabilisation individuelle des habitants des quartiers populaires s'est également développée avec ce contrôle social en allant à l'encontre d'un modèle de solidarité collective qui prévalait dans l'action sociale auparavant. Cette mutation du “paradigme social” s'observe en constatant qu'on ne parle plus de classes sociales mais de responsabilisation, d'identité ou encore de reconnaissance. En s'appuyant sur les travaux de Philippe Genestier, Gilles Pinson note également que les politiques de la ville mises en place à partir des années 1990 font de l'esprit d'entreprise, individuel et collectif, un remède au malaise social de plus “qu'elles ambitionnent de substituer les liens faibles noués par des individus entrepreneurs aux liens forts – communautaires ou de classe – dans lesquels les habitants des cités sont soupçonnés de s'enfermer” (2020, p. 75).

Renaud Epstein illustre cette idée par l'exemple des “Internats d'excellence” institués par le plan “Espoir Banlieues” de 2008 : “le Plan Espoir Banlieues [...] a été incarné par la création d'un coûteux dispositif d'exfiltration des quartiers : les internats d'excellence. Il s'agit alors de permettre aux méritants de s'échapper de ces quartiers jugés pathogènes” (2012, p. 8). Ce passage d'une pratique collective ou communautaire développée dans les années 1970 à une responsabilisation morale des habitants, accusés implicitement de ne pas saisir les opportunités offertes touche ainsi directement les actions sociales développées dans le cadre de la politique de la ville dont celle du DSU (Bacqué et Mechmache, 2013 ; Castel, 2009).

Le DSU devient ainsi un vecteur de gouvernementalité néolibérale, valorisant l'autonomisation, l'initiative, la résilience individuelle avec des habitants qui sont

dorénavant vus comme disposant “de capacités et de compétences [...] mais en même temps qui, en quelque sorte, sont rendus responsable à la fois de l’entretien de ses capacités et compétences, et de ce qu’elles leur permettraient ou leur auraient permis de faire” (Genard, 2013, p. 48 cité dans Leclercq, 2024).

3) Un dispositif sous contrainte : entre réduction des financements et orientation des actions par les pouvoirs publics

La baisse des financements publics dans le secteur associatif et social, liée au contexte économique et politique, constitue un autre phénomène conjoncturel qui conduit à une orientation plus marquée des actions financées.

a) Une rationalisation de l’action publique qui affecte les actions de DSU

Dans son ouvrage *La ville néolibérale*, Gilles Pinson avance que la montée du néolibéralisme s’est accompagnée d’une réduction des financements publics et d’un glissement de l’État vers un rôle de facilitateur. Les gouvernements locaux sont devenus responsables de produire des résultats avec moins de moyens : “les villes subissent des mesures restrictives [...], une réduction des transferts financiers et un contrôle plus sévère de la fiscalité locale” (2020, p. 61). Cela fait écho avec ce que note Robert Castel comme le passage d’un État social protecteur à un État gestionnaire où l’État-providence tend à être remplacé par un État d’activation, qui évalue, contractualise et responsabilise (Castel, 2009).

Ce désengagement financier de l’Etat se constate particulièrement sur la politique de la ville et la rénovation urbaine où dès 2009 ce dernier impose une augmentation temporaire de la contribution du 1% logement, puis un prélèvement sur les organismes HLM pour compenser la disparition de ses apports au budget de l’ANRU (Epstein, 2012). Cette dynamique ne fait que s’accroître comme le montre la crainte récente d’Action Logement d’un arrêté entérinant le changement de statut de sa filiale financière en administration publique. Ce qui est en jeu ici sont les 1,9 milliard d’euros dont dispose Action Logement rien que pour l’année 2024 issus de la contribution obligatoire des entreprises et donc L’Etat, comme le souligne un article du Monde, “ayant déjà pris l’habitude de ponctionner régulièrement cet organisme paritaire afin de boucler son budget : 500 millions d’euros en

2020, 1 milliard d'euros en 2021, 300 millions d'euros en 2023 soit près de 5 milliards d'euros en sept ans”⁹.

Un autre exemple récent cette fois-ci de la manière dont l'Etat protecteur se transforme en Etat gestionnaire qui laisse la responsabilité aux collectivités de produire des résultats est la fin de l'obligation pour ces dernières de créer un centre communal d'action sociale (CCAS) présent dans la loi pour “renforcer et sécuriser le pouvoir préfectoral de dérogation afin d'adapter les normes aux territoires” discuté en juin dernier au Sénat mais pas encore adoptée¹⁰. Cette mesure montre bien comment l'Etat, tout en réduisant ses financements aux collectivités locales, leur laisse la responsabilité de produire eux même des résultats avec moins de moyens (en supprimant par exemple les CCAS).

Cette réduction des financements pour les collectivités va produire par ricochet une réduction des subventions de ces dernières à destination des acteurs locaux comme le constate une CDSU avec qui je me suis entretenu :

Je trouve que c'est hyper important de bosser avec les assos et avec le maillage territorial d'associations qui est hyper mis à mal aujourd'hui parce que les assos elles ont de moins en moins de subventions et que c'est de plus en plus compliqué pour elles.

Le prélèvement des ressources des organismes HLM par l'Etat et la fragilisation des acteurs locaux par le biais des réductions des financements publics affecte donc les marges de manoeuvre des bailleurs contraints à leur tour de rationaliser leur fonctionnement et d'adopter des logiques gestionnaires au détriment d'objectifs sociaux (Epstein, 2012 ; Pinson, 2020). Les branches DSU des bailleurs sont ainsi de plus en plus soumises à des impératifs d'efficience, évalués selon des logiques de résultat et de performance managériale ce qui impacte directement les actions de ces dernières davantage pensées pour répondre à ces logiques de résultats.

⁹ Le Monde. (2025). *Action Logement mène la bataille face à l'Etat tenté de récupérer ses copieuses*. Consulté le 18 août 2025.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/07/10/action-logement-mene-la-bataille-face-a-l-etat-tente-de-recuperer-ses-copieuses-ressources_6620367_3224.html#:~:text=Logement-.Action%20Logement%20m%C3%A8ne%20la%20bataille%20face%20%C3%A0%20l'Etat%20tent%C3%A9,notre%20mod%C3%A8le%20de%20logement%20social%20%C2%BB

¹⁰ Ouest France. (2025). *La fin de l'obligation pour les collectivités de créer un CCAS « menace l'action sociale »*. Consulté le 19 août 2025.

<https://www.ouest-france.fr/economie/social/la-fin-de-lobligation-pour-les-collectivites-de-cree-un-ccas-menace-laction-sociale-9c477dd4-3b10-11f0-88b0-943c4d024772>

b) Des actions en QPV fléchées par les collectivités et l'Etat

La réduction des financements provenant de l'Etat et des collectivités territoriales va également avoir comme effet que ces acteurs publics vont davantage orienter leurs financements pour que ces derniers répondent à leur agenda politique. Cela va ainsi jouer sur les types de structures qui vont pouvoir bénéficier de ces subventions mais également sur les types d'actions que ces structures vont pouvoir mettre en œuvre et cela de différentes manières.

Cela peut passer par des réglementations et des décisions unilatérales venant d'un acteur public. Ici on peut reprendre l'exemple du préfet du Val-d'Oise, représentant l'Etat qui, par un arrêté, a exigé que 50% des fonds de l'ATFPB aller désormais financer uniquement des actions et des dispositifs de sécurité. Cela, comme le précise le CDSU qui travaille sur ce territoire, "modifie aussi les feuilles de route telles qu'on les avait préparées parce que ce truc-là est sorti en toute fin d'année, quand tout avait déjà été préparé" et il rajoute, "du coup tu fais moins ou différemment. En tout cas des actions qui seront moins cher ou alors moins développées parce que t'as la problématique du budget derrière". Cela peut être mis en lien au constat fait par Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache que "le virage sécuritaire et de la rénovation urbaine des années 2000 [...] a conduit à saper les bases de la transversalité. La logique urbaine s'est alors imposée à la logique participative" (2013, p.28). Comme m'expliquait une CDSU interrogée, cet ATFPB constitue des fonds qui "sont gérés par l'Etat, mais qui sont soumis dans leur utilisation au contrôle par la ville. Donc on fait des réunions dans lesquelles il y a la ville et l'Etat représenté par le préfet ou le délégué". Les communes peuvent ainsi bloquer ou flécher l'utilisation par les bailleurs de ces fonds en fonction de leur volonté politique. Ainsi, comme soulignait un autre CDSU, "avant de lancer les actions il y a un point de création / validation avec la ville qui dans les grandes lignes me dit 'ce serait bien qu'on fasse ça, ça, ça et ça'. Donc en fait y a une phase négo en préalable entre L'apes, donc moi, et la ville pour arbitrer un peu ce qu'on voudrait faire". Cette ville est par exemple est "très à droite avec un fort penchant sur la tranquillité et une volonté de mettre de la vidéo surveillance et de la vidéoprotection" ce qui va donc orienter les actions menées par L'apes dans ce sens. Il précise tout de même que même si cette ville là comme d'autres "partent du principe que l'ATFPB c'est aussi leur argent parce que c'est un manque à gagner pour eux. et donc sont très vigilants et très directives voulant que les actions aillent sur les champs qu'ils veulent" beaucoup d'autres villes ne le sont pas autant et laissent L'apes faire ses actions en attendant juste d'elle qu'elle rende des comptes régulièrement.

Un autre moyen qu'ont l'Etat et les collectivités locales pour contrôler et orienter les financements qu'ils allouent aux acteurs du territoire comme L'apes et les associations locales se fait par le biais des appels à projets. En effet, comme précédemment évoqué, ces derniers peuvent être lancés par l'Etat comme par les communes ou les intercommunalités et visent à flécher des financements directement sur des sujets et actions voulus. Nous prendrons dans la troisième partie de ce mémoire l'exemple d'un appel à projet lancé par l'Etat pour développer un dispositif de sensibilisation aux écogestes.

Les contraintes budgétaires nationales et locales impactent ainsi directement le DSU des bailleurs sociaux par le biais par exemple du prélèvement d'une partie des ressources d'Action Logement par l'Etat mais également indirectement avec les baisses des subventions allouées aux associations locales avec qui L'apes travaille au quotidien. De plus, ces baisses de financements publics s'accompagnent d'une orientation accrue des actions de DSU par les acteurs publics que ce soit l'Etat par le biais des préfets ou les communes qui ont la capacité de bloquer ou flécher les actions en fonction de leurs intérêts politiques.

4) Une association autonome dans sa forme mais soumise aux attentes des bailleurs

L'apes se caractérise par une situation singulière : juridiquement indépendante et dotée de ses propres instances de décision, elle dispose en apparence d'une autonomie certaine. Cette particularité, souvent soulignée par les CDSU, lui permet de se présenter comme un acteur distinct des bailleurs et d'expérimenter des formes d'action plus souples et adaptées aux réalités locales. Néanmoins, cette autonomie reste relative puisque l'association demeure fortement dépendante de ses bailleurs, qui assurent l'essentiel de son financement et orientent de fait ses priorités d'intervention. C'est donc dans cet équilibre précaire entre indépendance revendiquée et contraintes imposées que se joue la construction de ses actions.

a) Une certaine autonomie d'action revendiquée par les CDSU

Fondée en 1961, L'apes est une association sous le régime de la loi 1901, en cela elle dispose de statuts propres, indépendants de ceux des bailleurs sociaux contrairement aux services DSU généralement intégrés à l'organisation des bailleurs. Elle a son conseil

d'administration, qui peut voter ses orientations stratégiques, adopter ses rapports d'activité et valider ses budgets. Possédant une personnalité morale distincte de celle d'Action Logement, elle peut signer ses propres conventions, demander des subventions et gérer ses ressources humaines. Cette structuration lui donne, en apparence, une marge de manœuvre formelle pour définir ses priorités d'intervention et ses méthodes de travail. Cette particularité de L'apes d'être une structure de DSU indépendante dans sa forme est particulièrement appréciée par les CDSU comme l'a souligné l'un d'eux en entretien :

Ce côté un peu indépendant, moi je trouve ça hyper intéressant parce qu'on n'est pas pris dans les contraintes internes des bailleurs et dans leurs enjeux et du coup on peut proposer des choses qui sortent de leur habitude d'être sur des sujets très mono-bailleurs. Donc moi, j'estime qu'il y a une part de liberté qui nous permet d'être un peu désaxé. Et on amène les bailleurs des fois à aller sur des sujets sur lesquels ils n'iraient pas eux-mêmes.

Le statut associatif de L'apes permet donc aux CDSU, en proposant des actions spécifiques en réponse aux besoins identifiés sur le terrain, de développer une capacité d'expérimentation et d'innovation sociale

Cette indépendance dans la forme juridique de L'apes permet également aux CDSU d'adapter comment ils se présentent face à leurs interlocuteurs : "T'as un positionnement où tu peux te désaxer ne plus être positionné en tant que bailleur et dire 'je suis de L'apes association machin' et où des fois tu peux carrément te dire représentant du bailleur selon les thèmes et selon la situation". Le fait que l'association ne soit pas rattachée directement au bailleur lui permet ainsi d'adopter une posture plus neutre, ce qui facilite le dialogue avec des locataires parfois insatisfaits de leur bailleur et susceptibles d'entretenir une relation conflictuelle avec celui-ci. Enfin, cette indépendance dans sa forme amène les CDSU à travailler directement avec les collectivités, les associations locales, les centres sociaux et autres acteurs locaux sans passer systématiquement par les bailleurs.

b) Le rôle prépondérant des bailleurs dans la construction et le choix des actions menées

Bien que juridiquement indépendante, L'apes est cependant structurellement dépendante des bailleurs du fait de leurs financements ce qui leur permet de pouvoir orienter les actions de l'association en fonction de leurs stratégies économiques ou encore leur politique RSE. Cela se concrétise lors de la co-construction et du suivi des actions de L'apes par les équipes bailleurs.

i) L'influence des politiques RSE et des stratégies économiques des bailleurs sur les actions de L'apes

L'apes dépend financièrement des bailleurs qui adhèrent à l'association. Ces derniers financent cette structure en fonction du nombre de logements dont ils délèguent les actions de DSU à L'apes. Un autre financement versé à l'association va dépendre des actions spécifiques développées sur chaque résidence au cours de l'année. Le budget global de L'apes est ainsi constitué d'environ 90% des financements des bailleurs et 10% de diverses subventions. De plus, comme évoqué en introduction, le bailleur Seqens est de loin celui pour lequel L'apes travaille le plus ce qui fait dire à un manager de proximité de Seqens interrogé que "L'apes, pour nous, même si c'est une entité à part, n'empêche que le gros du financement c'est quand même Seqens. Ils sont chez nous aussi dans nos bureaux à Issy-les-Moulineaux". Cela montre que pour les équipes de proximité des bailleurs et notamment de Seqens, L'apes reste une structure qui est à leur service et qui n'est pas aussi autonome que sa forme juridique pourrait le laisser penser.

Cette dépendance financière de L'apes vis-à-vis des bailleurs permet à ces derniers de pouvoir influencer sur les actions mises en place en fonction de leurs propres stratégies économiques et politiques RSE. Pour illustrer ce phénomène une CDSU a pris l'exemple du bailleur in'li :

in'li, ils sont dans un moment où ils essaient de réorienter leur identité vers une vraie identité de bailleur intermédiaire. Et donc ils veulent plus qu'on fasse certaines actions parce qu'ils trouvent que c'est connoté logement social et que eux ne sont pas du logement social et sont du logement intermédiaire. Donc pour le coup, chez in'li, il y a une politique d'orientation de nos actions en fonction de leurs orientations internes, politiques et de ce qu'ils veulent renvoyer comme image.

Cela peut également passer par une priorisation des actions en fonction des politiques RSE des bailleurs comme l'a souligné une membre du service RSE de chez Seqens : "une de mes collègues est de toute façon très impliquée dans les travaux de L'apes depuis bien des années. Elle a aussi une sensibilité écologique et elle est parfaitement consciente de ces sujets-là donc je sais qu'elle a dû effectivement les prioriser avec sa vision à elle". Seqens est par exemple société à missions depuis deux ans et s'est engagé à agir sur quatre piliers : les locataires, la transition écologique, les collectivités et les collaborateurs. Selon cette même membre du service RSE :

La société à mission, c'est vraiment une obligation de moyens à mettre sur ces quatre piliers. [...] Il y avait pas mal d'actions qui étaient déjà faites sur plein de choses, mais concrètement mettre plus de moyens, c'est s'assurer que les actions sont bien faites sur là où on a le plus gros impact.

Ainsi, Seqens va orienter et prioriser les actions menées par L'apes pour que ces dernières répondent à leurs objectifs en tant que société à mission ce que nous verrons plus en détail dans la deuxième partie en nous appuyant sur le cas des actions de transition écologique.

ii) Des actions co-construites et suivies par les équipes des bailleurs

C'est principalement lors de l'élaboration des actions de L'apes mais également lors de leurs suivis que les équipes des bailleurs vont jouer un rôle en orientant la construction de ces actions en fonction de leurs intérêts. On peut identifier trois moments dans l'année où les CDSU doivent échanger avec les bailleurs au sujet des actions menées.

D'abord, en amont, lors de la construction des contrats d'objectifs fixant les actions qui devront être menées dans l'année afin de répondre aux enjeux spécifiques identifiés de chaque résidence. Ces derniers sont élaborés avec les demandes des bailleurs mais aussi avec la connaissance du CDSU des résidences et également en fonction des éventuelles demandes des amicales de locataires. Ce temps d'échange permet aussi d'évaluer les actions menées sur l'année écoulée afin d'adapter la programmation à venir. Comme l'explique une CDSU, il s'agit de "regarder les actions réalisées, de reprogrammer celles qui n'ont pas pu être menées, de reconduire celles qui ont bien fonctionné et d'écarter celles qui n'ont pas donné les résultats attendus". Cette CDSU résume l'élaboration de ces contrats d'objectifs comme étant de la négociation avec le bailleur qui a tout de même le dernier mot : "c'est quand même Seqens qui a le dernier mot sur les trucs, c'est pas nous qui décidons d'un coup de faire notre action alors qu'ils ont dit non, enfin là c'est pas possible". Une réunion de mi-parcours permet ensuite de faire le point sur les actions déjà réalisées et celles restant à mettre en place. Et enfin, en aval, la production par L'apes de leur rapport d'activité à la fin de l'année répertorie toutes les actions réalisées pour chaque bailleur. En parallèle de ces trois moments, des réunions de reporting se tiennent également régulièrement entre L'apes et les directions départementales de chaque bailleur pour faire le suivi des actions menées.

Cependant, plusieurs CDSU ont souligné qu'au quotidien il n'y avait pas de reporting très cadré et que cela dépendait de la confiance que pouvaient avoir les personnels bailleurs vis-à-vis des CDSU. Ainsi, pour l'une des CDSU "il y a un reporting mais au fur à mesure et sur certaines actions parce qu'ils s'en foutent que je fasse un atelier lecture en pied

d'immeuble, ils s'en foutent“. Pour un autre CDSU, “je dois remplir dans l'été un bilan de mi-parcours de ce qui a été fait comme un peu tout le monde et en fin d'année donc deux phases bilan. Sinon il n'y a pas de flicage au quotidien. [...] car moi j'ai la chance que mes deux bailleurs de tutelle, entre guillemets, me fassent une confiance aveugle sur ce qu'on a fait“. A l'inverse, certains managers de proximité comme un de ceux que j'ai interrogés accorde de l'importance à être très présent dans l'élaboration et dans le suivi des actions réalisées par L'apes :

J'ai un point d'orgue là-dessus, je me mêle tout de suite en début d'année quand L'apes arrive avec son budget et dit ‘voilà, j'ai le budget pour telle zone. Moi je pense faire ça, qu'est-ce que t'en penses ?’ Et moi je mets mon nez là-dedans tout de suite et mon veto tout de suite. [...] Alors t'as pas forcément un manager de proximité impliqué comme moi sinon bah tu fais tes actions comme toi tu l'entends tu vois.

Ainsi, les marges de manœuvre des chargés de DSU de L'apes sont fortement dépendantes du suivi et de la présence des équipes de proximité des bailleurs qui peuvent s' ils le souhaitent bloquer certaines actions ou du moins les orienter.

5) Une sociologie militante engagée dans l'action sociale urbaine devant s'adapter à la logique gestionnaire des bailleurs

L'activité de L'apes, en plus de dépendre des volontés des bailleurs, est également confrontée à une transformation du rôle de ses membres de part l'évolution de leur travail au quotidien qui se bureaucratise mais également de part la logique gestionnaire des bailleurs qui s'imisce dans les actions qu'ils veulent mener.

a) Les CDSU : figures militantes en voie de bureaucratisation

Les membres de L'apes viennent de parcours universitaires tournés vers les sciences sociales ou la participation citoyenne (les quatre CDSU que j'ai interrogés le sont). Ils sont ainsi plusieurs à revendiquer cet aspect très social de leur travail au contact avec les habitants comme me l'a souligné un d'entre eux :

C'est un peu comme [une de ses collègue], comme [une autre de ses collègue] ou comme [un autre de ses collègue], c'est qu'on a fait ces boulots là parce

qu'on a grandi dans ces quartiers là et qu'il y a ce truc d'attachement. Au départ, c'est un boulot de conviction quand même.

Ce dernier défend même le côté “militant” présent à L’apes du fait qu’ils ne dépendent pas directement des bailleurs pour réaliser leurs actions. Cela rejoint ce que m’a dit une autre CDSU impliquée dans un collectif militant à Paris et pour qui L’apes est aussi un lieu où elle peut être “engagée sur les questions d’impact social, de transition écologique, d’inclusivité, de lutte contre l’extrême droite”.

Cependant, cet engagement des professionnels du DSU qui sont à la jonction de plusieurs univers : animation, gestion de conflits, participation et parfois médiation, est confronté depuis plusieurs années, comme l’ont montré plusieurs auteurs, à une dynamique de bureaucratisation de leur travail. La diffusion massive à partir des années 2000 des appels à projet oblige les structures comme L’apes à dédier du personnel dans la recherche de financement. Ainsi, comme l’explique Benjamin Leclercq dans son article “Les prestataires du vivre-ensemble dans le logement social”, les équipes DSU des bailleurs tendent à se spécialiser dans le montage financier de projets dont ils sous-traitent la mise en œuvre opérationnelle à des structures tierces. Cette division du travail transforme ainsi ces professionnels en gestionnaires de prestataires à qui sont délégués “l’accompagnement social” des locataires et la gestion de leurs éventuelles “incivilités” (Leclercq, 2024, p.63).

Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache parlent eux, au sujet des professionnels de la politique de la ville, de métiers “de plus en plus “technicisés” et “technocratisés” où ces derniers sont “accaparés par des tâches bureaucratiques qui les éloignent du terrain et de leur cœur de métier” (2013, p.23). Robert Castel pointe également, les logiques de performances qui sont à l’œuvre dans l’intervention sociale qui devient “un dispositif de plus en plus rationalisé, segmenté, avec des objectifs quantifiables” (1995, p.448). Cette dynamique fait écho à la volonté de la direction RSE de chez Seqens de mesurer davantage l’impact des actions de L’apes. En effet, une des responsables RSE considère que ces actions sont “toujours plus dures à mesurer parce que c’est de la perception”. Elle veut ainsi “challenger” cela en utilisant les enquêtes de satisfaction que réalisent régulièrement les bailleurs auprès de leurs locataires pour “récupérer de la donnée” sur “est-ce que on arrive à améliorer les problématiques des résidences” grâce aux actions de L’apes.

b) Des ambitions sociales confrontées aux logiques gestionnaires des bailleurs

Dans sa thèse de 2015 “Métamorphoses du logement social. Habitat et citoyenneté”, Lucie Bonnet met en évidence une tension fondamentale chez les agents du secteur du logement social, liée à l'articulation entre la gestion technique (l'entretien des bâtiments, la gestion des ressources, le respect des normes) et la mission sociale (l'accompagnement des personnes, la prise en compte de leurs singularités, la garantie d'un droit au logement). Cela renvoie clairement à ce qu'expérimentent les CDSU dans leur travail au quotidien avec les membres des bailleurs comme me le soulignait l'une d'elles : “de toute façon, les bailleurs ils vont plutôt nous demander des actions qui les accompagnent dans leur gestion des résidences”. Une autre membre de L'apes me confie alors que la difficulté pour eux c'est “d'amener les personnels bailleurs à se mettre dans la dynamique et qu'ils sortent de la logique gestionnaire pour aller vers une dynamique de projet”. Une manageuse de proximité avec qui je me suis entretenu a confirmé ce constat car pour elle “il n'y a pas forcément de désaccord entre L'apes et les équipes de proximité sur les actions à mener mais nous on a la partie terrain donc on sait ce qu'il y a sur le site” en sous-entendant qu'elle connaissait mieux les problématiques des résidences que les actions de L'apes sont censées répondre.

Une des CDSU prend l'exemple d'un “projet mémoire” qu'elle a suivi et qui illustre cette tension pouvant exister entre la logique gestionnaire du bailleur et celle plus sociale de L'apes :

Donc c'est un projet un peu transition écologique, un peu culturel parce que le quartier va se transformer dans les 10 années à venir, donc c'était intéressant de faire parler les gens de leur quartier et de l'aspect très particulier de ce dernier c'est qu'il y a énormément d'arbres. On a un groupement d'artistes qu'on a désigné qui va travailler pendant deux ans et demi sur ça, avec des entretiens des gens et pleins de temps forts et l'idée c'est qu'à la fin il y a quand même une trace pérenne dans le quartier qui soit des collages géants de photos de gens du quartier avec des arbres. Et là on en est à où qu'on met ces collages géants, sachant que Seqens vient de refaire l'isolation thermique par l'extérieur de toutes les résidences du quartier, donc pas touche à ma belle façade blanche.

Ainsi, les membres de L'apes sont confrontés dans leur travail quotidien avec les équipes bailleurs à des logiques et des intérêts qui ne sont pas les leurs et qui peuvent entrer en opposition avec leurs ambitions sociales.

c) La figure du gardien : relai des actions de L'apes à l'interface entre logique gestionnaire des bailleurs et logique sociale

Dès 1984, dans son rapport intitulé “Gardien d'immeuble : contrôle ou participation”, Paul Reynaud montre qu'on retrouve à l'interface entre ces deux logiques la figure du gardien. Il décrit le rôle de ce dernier comme ambivalent, à la fois agent de surveillance (contrôle des habitants, respect des règles, relais de l'administration) et acteur social (facilitateur de lien social, médiateur entre habitants et gestionnaires). Dans un article cette fois-ci datant de juillet 2025 et intitulé “L'évolution de la fonction des gardiens d'immeubles : du contrôle des ‘classes dangereuses’ au traitement de la ‘souffrance sociale’ ?” Laurence Ellena pointe, elle, la double appartenance du gardien : côté bailleur avec le suivi administratif, la gestion du patrimoine ou encore le recouvrement des loyers ; et côté habitants avec la régulation des tensions, l'écoute, la médiation et parfois la gestion de détresse sociale. Pour l'autrice, cette tension est constante entre deux pôles : “la parole et le secret, le social et l'administratif, la loge et les logements, l'individuel et le collectif” (2025, p. 153).

Lors de mes entretiens avec plusieurs gardiens j'ai en effet pu constater que dans l'exercice de leur métier ils étaient très souvent amenés à être au contact des locataires que ce soit pour prendre leurs demandes concernant la résidence ou leur logement mais aussi pour les accompagner personnellement dans leur difficultés sociales. Ce travail d'ordre social et relationnel est particulièrement valorisé et apprécié par les gardiens comme le témoigne un d'entre eux pour qui :

C'est un bon job, on touche un peu à tout, on est dans l'entretien, dans la sécurité aussi des biens, dans le confort aussi et la satisfaction des locataires. Moi je trouve que c'est la plus belle chose dans ce métier, c'est que nos locataires soient contents, qu'ils soient heureux, qu'ils soient à l'aise. Et ça on va dire pour moi, c'est ma grande satisfaction.

Cependant, une partie importante du travail des gardiens consiste en un suivi administratif et gestionnaire de leur résidence et ce dernier passe de plus en plus par des outils numériques comme me l'explique un manager de proximité en prenant l'exemple de l'application Colibris : “A l'ancienne t'avais une main courante, c'est-à-dire qu'à chaque fois que t'avais un locataire qui venait te demander quelque chose tu notais l'identité de la personne et sa demande et la suite que tu donnais. En clair, on se sert de Colibris de la même manière”. Les gardiens de Seqens utilisent également SoWell, un autre outil numérique, “pour le contrôle périodique de sécurité”.

Ces gardiens, du fait du rôle qu'ils jouent à l'interface entre gestion administrative des résidences et accompagnement social des locataires font figure de relais majeur pour les CDSU de L'apes. Une d'entre elle souligne ainsi que "quand t'arrives à établir une relation de confiance avec les gardiens, après c'est vachement facilitant [...] parce que eux c'est vraiment les gens qui connaissent le mieux les résidents". Ils vont donc être "beaucoup plus enclins au relais d'informations" et vont davantage parler aux locataires des actions à venir.

6) Une volonté de s'appuyer sur le terrain contrainte par des moyens humains limités

Les CDSU avec qui je me suis entretenu m'ont expliqué qu'ils accordent une grande importance à impliquer les acteurs de terrain du locataire aux structures locales en passant par les gardiens. Cette implication peut passer par des rencontres avec les amicales de locataires en début d'année pour leur présenter les actions imaginées pour l'année à venir et pour leur demander s'ils veulent faire d'autres actions comme une fête de voisin ou une fête de fin d'année. Pour l'une des CDSU "c'est toujours intéressant de demander l'avis des gens sur qu'est-ce qu'ils aimeraient". Cela va également pour l'implication des acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions. Ainsi, un des chargé de DSU interrogé a souligné "qu'on essaie de s'appuyer sur les forces vives dans les quartiers avec l'association qui est là ou le centre social ou l'amicale des locataires, souvent quand ils sont là c'est vraiment un plus".

Cependant, cette volonté de s'appuyer sur ces "forces vives" locales fait face pour les CDSU à des contraintes de temps et de charge de travail qui limitent donc l'implication des acteurs locaux. Alors même que pour une CDSU "les trucs ils marchent quand on implique les gens et qu'on leur fait ressentir que c'est leur projet", cette dernière constate "qu'à L'apes il y a vraiment l'opportunité de pouvoir faire ça mais on a pas toujours le temps de le faire bien ou autant qu'on aimerait forcément, parce qu'on a beaucoup de territoires, beaucoup de trucs". Par exemple, un des moyens de faire davantage avec les locataires est de réaliser des "diagnostics résidences" où L'apes étudie les données de peuplement avec les informations socio-économiques des locataires de chaque résidence afin d'élaborer des actions qui correspondent aux spécificités de la résidence. En parallèle, elle peut aussi, par le biais de concertations, demander aux locataires ce qu'ils voudraient faire. Or, pour une CDSU "ça c'est possible, mais ça prend du temps, donc on le fait pas toujours, moi je l'ai jamais fait". Les membres de L'apes voudraient également s'appuyer davantage sur les

gardiens mais ils sont encore une fois contraints par un manque de temps comme le montre cet extrait d'entretien :

Il y a des gardiens sur lesquels on peut s'appuyer et peut-être qu'on gagnerait à s'appuyer plus sur eux. Le problème c'est qu'aussi on manque de temps et donc on n'a pas forcément le temps d'aller faire un entretien avec chaque gardien pour lui dire : comment ça va la résidence, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse cette année ?

Un autre CDSU résume bien la situation dans laquelle ils se trouvent par rapport au peu de temps qu'ils ont pour élaborer des actions venant plus du bas :

Mais tu vois c'est un peu l'usine, hein. On est 25 mais on a une activité qui est hyper forte et malgré le peu de nombre de personnes qu'on est, on fait plein de choses et du coup on est dans le truc tout le temps et on n'a pas ce temps d'être dans un travail très fin ou d'essayer de développer d'autres choses.

L'examen du DSU et de l'action de L'apes met en évidence toute l'ambivalence d'un dispositif pris entre projet social et contraintes gestionnaires. D'un côté, le DSU s'est affirmé comme une réponse aux fragilités sociales et territoriales des quartiers populaires, en cherchant à retisser du lien, à soutenir la participation des habitants et à lutter contre les inégalités. De l'autre, il s'est vu progressivement remodelé par des logiques néo-managériales et budgétaires qui en orientent les finalités : rationalisation des financements, montée des appels à projets, individualisation des parcours et glissement sécuritaire.

Dans ce cadre, L'apes occupe une position singulière. Son statut associatif lui confère une apparente autonomie, mais son action reste largement conditionnée par les attentes des bailleurs sociaux et les stratégies institutionnelles qui encadrent ses marges de manœuvre. Les CDSU, souvent porteurs d'un engagement militant et d'une volonté de proximité, doivent ainsi composer avec des contraintes de temps, de moyens et de reporting qui tendent à bureaucratiser leur activité et à limiter leur capacité d'expérimentation sociale.

Cette tension permanente entre ambitions sociales et logiques gestionnaires éclaire les contradictions qui traversent la politique de la ville : elle rappelle que les dispositifs censés réduire les fractures territoriales peuvent, en pratique, reproduire d'autres formes d'inégalités et de contrôle. Elle invite aussi à interroger la manière dont les acteurs de terrain, pris dans ces injonctions parfois contradictoires, cherchent à préserver des espaces d'action et d'innovation sociale malgré les contraintes imposées.

Dans la suite de ce mémoire nous prendrons le cas des actions menées par L'apes sur le volet transition écologique pour illustrer et mieux comprendre comment concrètement les contraintes mises au jour dans cette première partie qui pèsent sur cette structure et plus globalement sur le DSU impactent au quotidien le travail de ses membres. Nous montrerons d'abord que ces contraintes poussent L'apes à promouvoir une écologie qu'on pourra qualifier de dominante pour ensuite souligner que malgré cela, ses membres tentent de favoriser une écologie davantage populaire.

Partie 2 : Facteurs contraignants et promotion d'une écologie dominante par L'apes

Le logement social en France, du fait de son impact environnemental important (16% des résidences principales sont sociales)¹¹, est depuis quelques années engagé dans la transition écologique de son activité. Pour cela de nombreux organismes HLM agissent sur le plan de la rénovation des logements, de la construction durable ou encore de l'intégration d'énergies renouvelables. Cette transition passe également par l'implication de leurs locataires souvent par le biais du travail des services DSU des organismes HLM. L'apes, par exemple, a vu le nombre de ses actions sur le volet transition écologique croître de manière très importante depuis 2019 passant de 84 actions à 244 en 2024, soit une évolution de 190% (alors que l'évolution du nombre total d'actions sur cette période n'est "que" de 40%). Ce volet transition écologique de l'activité de L'apes est composé d'une diversité d'actions portant sur la biodiversité (incluant agriculture urbaine et apiculture), sur les mobilités douces, sur le réemploi et de la réduction des déchets et enfin sur les écogestes (maîtrise des consommations d'eau et d'énergie).

Dans cette deuxième partie nous tenterons de comprendre comment L'apes se trouve confrontée à des contraintes qui la conduisent à promouvoir une forme d'écologie dominante, centrée sur la responsabilisation individuelle des habitants. Cette approche, incarnée par la norme d'écocitoyenneté, suscite cependant de nombreuses critiques : elle tend à ignorer les inégalités sociales, à montrer des limites en termes d'efficacité et à dépolitiser les enjeux environnementaux. Pour comprendre comment cette orientation s'impose, nous verrons d'abord dans une première section plus théorique en quoi la norme d'écocitoyenneté constitue une écologie dominante contestée. Nous analyserons ensuite les préoccupations gestionnaires et les engagements environnementaux des bailleurs qui influencent les actions de L'apes. Nous nous arrêterons ensuite sur l'exemple du dispositif Cube Logement, révélateur d'une logique de responsabilisation compétitive. Enfin, nous reviendrons sur les critiques exprimées tant sur le terrain qu'au sein de L'apes à l'égard de ces actions de sensibilisation.

¹¹ SDES. (2024). *5,4 millions de logements locatifs sociaux en France au 1er janvier 2024*. Consulté le 27 juillet 2025.

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/54-millions-de-logements-locatifs-sociaux-en-france-au-1er-janvier-2024>.

1) L'écocitoyenneté : une écologie dominante remise en question

Nous montrerons dans cette section en quoi consiste l'écologie que l'on peut qualifier de dominante ainsi que les critiques qui lui ont été faites en nous appuyant sur une diversité d'auteurs et de chercheurs qui ont travaillé sur ce sujet.

a) Ecologie dominante et promotion de l'écocitoyenneté

Dans sa thèse de 2023 intitulé "L'écologie ordinaire en quartiers populaires, une mise en regard des initiatives écologistes citoyennes dans trois quartiers classés en géographie prioritaire en France", Léa Billen définit trois grilles de lecture de l'écologie en quartier populaire : la grille de lecture de l'indifférence qui correspond au discours dominant particulièrement présent dans les médias et dans les discours politiques sur laquelle nous nous pencherons dans cette section ; la grille de lecture de la dépossession développée notamment par plusieurs chercheurs pour remettre en question le discours dominant ; et enfin la grille de lecture de l'écologie populaire qui correspond à une écologie par les classes populaires. Selon l'autrice, la grille de lecture de l'indifférence vient du double constat que les préoccupations environnementales sont plus portées par les classe moyennes et supérieures et qu'il y a une surreprésentation de ces classes dans les mouvements écologistes. Ce double constat s'appuie sur "des théories sociales et psychosociales qui associent les classes populaires à des enjeux matérialistes et l'écologie à des enjeux postmatérialistes". Cependant, selon l'autrice, ce récit qu'on retrouve dans les médias et les politiques publiques s'appuie sur une vision biaisée du périmètre de l'écologie et de la socialisation des classes populaires et conduit à invisibiliser les engagements politiques en quartiers populaires et encore plus ceux écologistes en renforçant la stigmatisation de ces quartiers vu autour de l'insécurité et de la délinquance. Ce récit permet ainsi de promouvoir la norme d'écocitoyenneté qui serait alors produite par les classes supérieures (celles qui sont censées être préoccupées par l'écologie) pour impliquer les classes populaires (indifférentes à la question) dans la transition écologique.

Alexandre Kiss, pionnier du droit international de l'environnement, définit l'écocitoyenneté comme "la conscience généralisée incitant tous les individus à prendre en compte dans leurs actions quotidiennes les conséquences que leurs actes sont susceptibles de produire sur l'environnement, dans le présent, mais aussi à moyen et à long terme" (cité dans Ginsburger, 2020). En effet, comme le montre Maël Ginsburger dans son article "De la norme à la pratique écocitoyenne", depuis les années 1990 les politiques publiques

françaises ont massivement diffusé l'idée que la protection de l'environnement repose de manière importante sur les comportements individuels. Ces politiques se sont matérialisées à travers des campagnes de sensibilisation, des dispositifs éducatifs et la création de labels écoresponsables, notamment via des institutions comme l'ADEME ou le ministère de la Transition écologique. Le citoyen est ainsi invité à modifier ses habitudes quotidiennes pour adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement. On note ainsi l'apparition de nouveaux termes comme "écocitoyen" (entré dans le Larousse en 2006) et "écoresponsable" (entré dans le Larousse en 2015). Ginsburger souligne que ce mouvement se place dans la continuité des entreprises de morale, comme le mouvement hygiéniste, considérant le consommateur comme figure à éduquer. Il prend également place dans un contexte plus spécifique de mutation de l'intervention de l'État, qui repose de manière croissante sur des dispositifs de gouvernement des conduites individuelles dont l'un des ressorts consiste à tracer "les contours normatifs des comportements qui sont envisagés comme légitimes au nom de l'intérêt public" (Dubuisson-Quellier, 2016, p. 44).

Ce postulat d'une relation causale entre attitudes et pratiques s'appuie selon Maël Ginsburger sur un ensemble de théories pour l'essentiel issu de la psychologie sociale qui sont largement critiquées et amendées et qui continuent pourtant de constituer l'un des principaux socles scientifiques des politiques de responsabilisation individuelles. L'association entre sensibilisation aux dégradations et bons gestes est ainsi une construction politique et théorique. C'est pourquoi de nombreux travaux vont chercher à remettre en cause cette norme de l'écocitoyenneté pour sa tendance à nier les inégalités sociales, pour son inefficacité et enfin pour sa dimension dépolitisante servant les intérêts des classes dominantes.

b) L'écocitoyenneté, une écologie qui ignore les inégalités sociales et environnementales et stigmatise les plus précaires

Les nombreux textes et études qui ont analysé cette promotion de l'écologie par le prisme de l'écocitoyenneté ont d'abord pointé sa propension à ignorer les inégalités dans la contribution à la crise climatique ainsi que dans les capacités différenciées de changements de comportement et de résilience face aux risques. Un rapport d'Oxfam publié en septembre 2020 montre par exemple qu'en 2015, les 1% des français les plus riches ont eu une empreinte carbone 13 fois plus élevée que celle des 50% les plus pauvres (50 tonnes de CO₂ par an contre 4 tonnes de CO₂ par an). Pourtant, le rapport du collectif ALERTE, intitulé "Pour un contrat social de transition" et publié en 2023, révèle que les ménages les plus précaires contribuent proportionnellement davantage aux politiques de préservation de

l'environnement : les 10 % les plus pauvres y consacrent 3,7 % de leur revenu à la fiscalité écologique, contre seulement 0,9 % pour les 10 % les plus riches, soit une contribution quatre fois moins élevée de ces derniers.

Cette inégalité est également renforcée car les plus précaires n'ont pas les mêmes capacités à faire évoluer leur mode de vie que les plus aisés. En effet, comme le souligne Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz dans leur rapport "Les incidences économiques de l'action pour le climat" de 2023, les coûts pour investir dans des solutions moins polluantes (rénovation du logement, voiture électrique, etc.) représentent des taux d'effort trop élevés pour les ménages les plus précaires. Cependant, deux autres facteurs importants que celui du revenu jouent un rôle sur la capacité des ménages à réduire leur impact environnemental : le type de logement (collectif ou individuel), auquel il faut lier le statut de l'occupant (locataire ou propriétaire) et le mode de chauffage (fioul, gaz, électrique, pompe à chaleur, chauffage urbain) ainsi que le type de commune de résidence (urbain, péri-urbain, rural), qui détermine largement la dépendance à la voiture individuelle. Ainsi, comme le résume Maël Ginsburger,

L'adoption des différents types de pratique en jeu [dans la norme d'écocitoyenneté] s'appuie sur des "configurations matérielles" (Schatzki et al., 2001) elles-mêmes variables, au premier rang desquelles la situation (accès aux infrastructures collectives) et les caractéristiques du logement (taille, présence ou non d'un jardin, de parties communes). (Ginsburger, 2020, p. 49)

Les habitants qui n'ont donc pas les capacités à se conformer à cette norme peuvent ainsi se retrouver stigmatisés du fait de leur mode de vie qui ne serait pas assez écocitoyen (manger bio, prendre les transports en commun ou rouler en voiture électrique, etc.).

En effet ces habitants peuvent ressentir une forme de distance voire de méfiance vis-à-vis de l'écocitoyenneté du fait que les actions institutionnelles étiquetant les attitudes et pratiques comme socialement désirables ou condamnables donne la part belle au recyclage et à une alimentation bio et ne remettent beaucoup moins en question la surconsommation ou le transport en avion, pratiques plus polluantes et beaucoup plus présentes chez les personnes plus aisées.

Ginsburger identifie ainsi deux types d'appropriation de la norme d'écocitoyenneté : "l'écologie du geste" qui regroupe les petits gestes quotidiens valorisés par les institutions (tri, bio, gestes d'économie), associée à une forte adhésion au discours dominant sur la responsabilisation individuelle et qui correspond souvent aux femmes âgées, aux diplômés et aux classes moyennes et supérieures ; et l'écologie de la frugalité qui se manifeste par une faible consommation (équipements, transports, chauffage), davantage contrainte que choisie,

qui est souvent portée par des individus précaires, jeunes, vivant seuls ou en logements sociaux et qui s'accompagne par une vision critique de la modernité et d'un certain pessimisme sur l'environnement (Ginsburger, 2020).

C'est en cela que pour le sociologue Jean-Baptiste Comby l'écocitoyenneté dépossède les classes populaires matériellement du fait que ces dernières ne peuvent mettre en oeuvre les recommandations institutionnelles faute de moyens mais les dépossède également symboliquement car elle invisibilise leur savoir-faire écologique quotidien (réemploi, sobriété contrainte) du fait qu'il ne corresponde pas au référentiel dominant (Comby, 2015).

c) L'écocitoyenneté, une écologie inefficace et insuffisante

Une deuxième critique importante que l'on retrouve chez de nombreux auteurs porte cette fois-ci sur l'inefficacité et l'insuffisance de cette écologie pour répondre aux enjeux environnementaux. La sociologue Sophie Dubuisson-Quellier, dans son article "Conversion individuelle, l'envers des écogestes" explique que le prisme individuel est depuis plusieurs années porté partout : par les médias, dans les rapports du Giec, par les politiques publiques (nudges, signaux prix, campagnes de communication, etc.) et même par les associations et ONG. La nécessité de changer les comportements pour décarboner nos sociétés fait ainsi largement consensus au point pour l'autrice "qu'il n'est pas évident de remettre en cause ce qui apparaît comme un truisme" (Dubuisson-Quellier, 2024, p. 50). Elle souligne cependant qu'il y a deux principales raisons de remettre en question ce prisme individuel.

Il suffit d'abord de constater que cette promotion de comportements plus vertueux pour l'environnement est à l'œuvre depuis une vingtaine d'années et qu'elle n'a cependant pas donné de résultats significatifs. Dubuisson-Quellier l'explique en montrant que le récit selon lequel il suffit de convaincre une partie de la société qu'il est préférable qu'elle change de comportement pour entraîner le reste de la société à faire de même ne marche pas et cela moins à cause des personnes réfractaires mais davantage "des agencements sociotechniques, les conditions sociales et les organisations économiques et politiques qui s'y opposent" (2024, p.51). La société n'est ainsi pas "fluide" et n'est pas faite de l'addition de comportements mais est forgée sur des mécanismes extrêmement puissants et contraignants. D'abord la formation d'institutions (fruits des comportements passés) incarnés par des règles, des savoirs, des organisations ou encore des instruments. La mobilité automobile n'est par exemple pas apparue par l'addition des comportements automobiles mais par des instruments et aides institutionnelles et réglementaires qui ont conduit à les institutionnaliser. Pour les changer il ne suffit donc pas de compter sur les comportements des

individus mais bien de modifier les cadres collectifs et de jouer sur les institutions. Ensuite, les décisions d'aujourd'hui sont la résultante de nos décisions passées et de leurs effets ("dépendance au sentier"). Les politiques passées en matière d'aménagement du territoire, d'énergie, d'automobile ou encore de logement ont créé une forte dépendance à la voiture même si les habitants aimeraient choisir un mode de déplacement moins carboné. Pour Dubuisson-Quellier, la question n'est donc pas de trancher entre la responsabilité de l'individu et du collectif mais plutôt de "considérer que les décisions portées par les organisations collectives, celles des pouvoirs publics et des entreprises, sont plus en mesure de produire des changements individuels parce qu'elles en organisent les conditions sociales" (2024, p.53).

La deuxième raison de remettre en question le prisme individuel est motivée par le constat que les actions portées vers les comportements individuels monopolisent l'énergie et les ressources dans une voie qui empêche de faire autre chose. Ainsi, selon l'autrice, les approches exclusivement ciblées sur les changements de comportements, en faisant des hypothèses peu compatibles avec les connaissances que nous avons du changement social, présentent un double risque : elles sont inefficaces pour transformer la société et peuvent même l'enfermer dans un statu quo (2024, p.53)".

Dans son article intitulé "Du mythe de l'habitant-écocitoyen à l'optimisation des modes de vie" paru en 2020, Karl Berthelot montre l'inefficacité de cet instrument de "gouvernement des conduites" par le biais de projets d'écoquartiers ayant une dimension techniciste et qui sont censés consommer très peu de ressources voire être autonomes. L'auteur y montre une dissonance entre usages projetés dans les logements par ceux qui les conçoivent et les usages concrétisés par leurs occupants. En pensant les bâtiments, les maîtres d'ouvrage projettent chez les futures occupants un certain comportement standardisé qui correspond à la norme d'écocitoyenneté (qu'ils partagent totalement) sans tenir compte des différences sociales, économiques et culturelles. Cela conduit à fabriquer des logements et des quartiers qui ne sont pas adaptés aux réels modes de vie des habitants rendant ainsi ces logements "intelligents" et "verts" inefficaces.

d) L'écocitoyenneté, une écologie dépolitisante au service du modèle économique actuel

Une dernière critique qui revient souvent à l'encontre de l'écologie dominante est sa capacité à dépolitiser les problématiques environnementales et cela pour ne pas remettre en question l'organisation économique et productive de la société. L'écocitoyenneté apparaît même selon Jean-Baptiste Comby comme une "politisation dépolitisante" (2019) car cette

écologie est omniprésente dans les discours politiques et professionnels mais elle est réduite à une série d'actions individuelles "responsables" ce qui évacue toute réflexion collective sur l'organisation sociale, économique et politique. De plus, la proximité des discours de l'écocitoyenneté avec les modes de production et de consommation capitalistes révèle l'absence de volonté de rupture voire la dépendance de ces initiatives à l'égard du modèle économique dominant (Comby, 2016). Ainsi, la genèse du problème climatique dans l'espace public n'a pas été l'occasion d'une mise en débat de ses causes structurelles (capitalisme, inégalités, modes de production), mais plutôt d'une dépolitisation.

Comby s'appuie sur des analyses sociologiques pour montrer que les principaux promoteurs de la cause climatique et de l'écocitoyenneté sont souvent des agents des classes moyennes et supérieures, dotés d'un certain capital culturel, et socialement éloignés des classes populaires. Pour ces classes supérieures, l'écocitoyenneté est souvent un prolongement de leur style de vie (alimentation bio, déplacements doux, etc.), ce qui ne leur demande donc pas d'efforts importants, mais est également un moyen de distinction sociale (comme l'analyse Bourdieu dans *La Distinction* paru en 1979), marqueur d'appartenance à un certain groupe. Alors qu'en quartiers populaires, cette écologie tend à assigner les habitants à un rôle passif de bons élèves plutôt qu'à leur reconnaître un pouvoir d'agir, "on assiste ainsi à une forme de dépossession du sens politique que l'écogeste est susceptible de revêtir : les classes populaires étant supposées indifférentes à la question écologique" (Léa Billen, 2023, p. 450).

Un article de la revue Z parue en 2010 et intitulé "La politique du tout-à-l'éco. Peut-on faire de l'écologie politique sans être écocitoyen ?" souligne qu'en "alimentant l'indifférence des déçus ou des réfractaires à l'éco-citoyenneté, l'éco-citoyennisme pervertit la dimension politique de l'écologie qu'il est censé restaurer" (p.54). Les injonctions aux comportements individuels escamotent donc la nécessité d'une action politique collective. L'article souligne de plus que, par le biais de l'écocitoyenneté, nous essayons de répondre à la crise par un prisme individualiste alors que c'est justement ce prisme qui a créé cette crise écologique.

On peut encore une fois prendre l'exemple des écoquartiers qui portaient initialement l'espoir de construire un modèle urbain alternatif, conciliant urbanité, respect de l'environnement et participation citoyenne mais qui sont aujourd'hui majoritairement perçus comme des outils de marketing territorial par les professionnels eux-mêmes (Berthelot, 2020). La production des écoquartiers est, de plus, largement dominée par une approche technicienne, managériale et néolibérale, qui vise à "optimiser" les comportements individuels plus qu'à transformer réellement les structures sociales. Berthelot inscrit cette optimisation des comportements dans un processus plus large de "gouvernement des conduites" (Foucault, 2004) typique de la rationalité néolibérale. L'écologie urbaine

contemporaine devient ainsi selon lui une entreprise de régulation douce des comportements, fondée sur des normes intériorisées et en premier lieu desquelles celle de l'écocitoyenneté.

L'écologie dominante par le biais de la norme de l'écocitoyenneté permet donc, en prônant des conduites responsables environnementalement parlant, de ne pas remettre en question les causes structurelles de la crise écologique actuelle. Elle bénéficie aux classes supérieures qui la voient comme une continuité de leurs modes de vie et comme un moyen de se distinguer tout en stigmatisant les classes populaires, pourtant celles qui ont l'impact écologique le plus faible. C'est ce qui a conduit le chercheur Jean-Baptiste Comby à parler du "paradoxe de l'écocitoyenneté" : "l'adhésion proclamée à l'écocitoyenneté des classes supérieures s'accommode de leur style de vie polluant tandis que les modes de vie des classes populaires, en réalité plus soutenables, sont vus comme anti-écologiques"¹².

2) L'influence des priorités gestionnaires et des engagements environnementaux des bailleurs sur les actions écologiques de L'apes

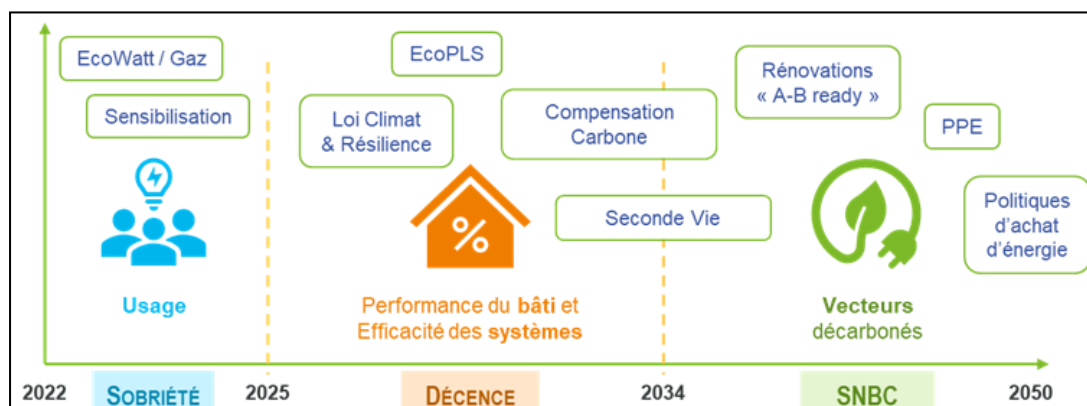
Maintenant que nous venons d'exposer les logiques qui sous-tendent la promotion par les pouvoirs publics, par les entreprises et par les classes supérieures d'une écologie que l'on peut qualifier de dominante et qui se manifeste notamment par la norme d'écocitoyenneté, nous allons tenter de comprendre dans la suite de cette deuxième partie en quoi L'apes peut être conduite à, elle aussi, promouvoir cette norme par le biais de ses actions et cela en raison de certaines contraintes qui pèsent plus ou moins directement sur elle et ses agents.

a) Des réglementations et des politiques RSE qui encouragent certains types d'actions

Certaines réglementations nationales et européennes ainsi que les politiques RSE des bailleurs qui en découlent peuvent influencer sur les types d'actions écologiques que L'apes met en œuvre. Plusieurs politiques et dispositifs nationaux et européens peuvent ainsi toucher les organismes hlm sur la thématique de la transition écologique. Dans le prolongement des

¹² Socialter. (2024). *Le paradoxe de l'écocitoyenneté Votre style de vie est-il si vert ?* p. 46.

accords de Paris, la France s'est ainsi dotée de nombreux outils pour répondre aux enjeux du changement climatique et le dispositif français chargé de définir la trajectoire bas carbone, de définir les quotas associés secteur par secteur, de doter ces secteurs d'outils pour les respecter et de suivre les indicateurs produits est la “Stratégie nationale bas-carbone” (SNBC). Rémy Vasseur, responsable du département énergie et bas carbone à l'Union sociale pour l'habitat, pointe ainsi dans un rapport de 2023 “qu’avec environ un quart de la consommation d’énergie liée à l’exploitation seule des bâtiments à usage résidentiel, notre secteur a un rôle important à jouer dans la réduction des consommations énergétiques”. La SNBC vient donc fixer des objectifs de réduction des gaz à effet de serre au secteur du logement social et du fait que l’exploitation des bâtiments pèse pour environ les deux tiers des émissions carbone sur le cycle de vie d’un bâtiment (alors que l’acte de construire représente le tier restant), cette dernière est, selon Rémy Vasseur, “le vrai enjeu de la transition énergétique et ‘carbone’ des décennies à venir”. Il identifie ainsi pour répondre à ces objectifs de réduction des émissions de CO2 trois temps. Le premier est celui de la sobriété en agissant à court terme via le levier des utilisateurs (ici les locataires HLM) et leurs usages. Le deuxième temps correspond à la performance énergétique du bâti et l’efficacité des systèmes avec ici, comme le note Rémy Vasseur, le logement social qui rénove beaucoup plus énergétiquement que le parc privé (2 à 3 fois moins de passoires énergétiques que le parc privé). Il s’agira dans un troisième temps de décarboner l’énergie qu’on sera obligé de consommer même après l’avoir réduite au maximum.



Extrait du rapport “Les enjeux de la politique bas-carbone dans le logement social” réalisé par Rémy Vasseur en 2023, page 24.

Ainsi, la SNBC, en poussant les organismes HLM à réduire leurs émissions de CO2, poussent ces derniers à vouloir changer les comportements de leurs locataires pour que ces derniers réduisent à leur tour leurs consommations et ces actions de sensibilisation vont passer dans la majorité des cas par l’activité de DSU comme celle de L’apes.

La directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (CSRD) est une autre réglementation, européenne cette fois-ci, qui va impacter les entreprises remplissant au moins deux des critères suivants : plus de 250 salariés, chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros, bilan total supérieur à 25 millions d'euros. Même si cette directive a été reportée par l'Union Européenne afin de simplifier et d'assouplir ses règles relatives à la publication d'informations en matière de durabilité, les grandes entreprises, comme l'est par exemple le bailleur Seqens, vont devoir réaliser un reporting extra-financier plus important sur leurs actions environnementales, sociales et sur leur gouvernance¹³. Pour une des membres de la direction RSE de Seqens que j'ai interrogée, la CSRD "ça t'aide à noter les impacts et les risques de tes actions et donc ça t'aide à les prioriser". Cependant, la seconde personne de la direction avec laquelle je me suis entretenu est plus critique à l'égard de cette directive. Selon elle, "ces réglementations sur les reporting c'est bien parce que ça oblige à, mais ça détourne aussi potentiellement. Ça peut orienter sur le fait de se concentrer sur là où on sait qu'on va pouvoir rapidement avoir un chiffre qui s'améliore alors que c'est pas forcément là où il y a plus d'enjeux, ça peut avoir ce côté là". Ainsi, en favorisant la priorisation dans les actions pour "faire du chiffre", les réglementation comme la CSRD peuvent mettre une pression plus importante sur les indicateurs de performance sociale et environnementale. Comme me l'a confié un des CDSU "avec la CSRD, Action Logement doit se fixer des objectifs qui doivent rentrer dans un cadre très très normé et L'apes aujourd'hui doit faire remonter des éléments à action logement pour qu'il puisse rentrer dans ces bilans".

En plus de ces réglementations, les politiques RSE des bailleurs peuvent également orienter les actions qu'ils vont demander à L'apes de réaliser sur le volet transition écologique. Seqens s'est par exemple constituée en société à mission depuis deux ans. Comme me l'a expliqué une membre de la direction RSE de ce bailleur, "la société à mission, c'est en fait de dire que la raison d'être d'une entreprise peut être autre chose que juste faire du bénéfice si je caricature. La direction RSE doit donc évaluer les indicateurs pour montrer à la direction comment on avance sur ces missions". C'est donc pour cela que dans son rapport de gestion l'autre membre de la direction RSE que j'ai interrogée a analysé les actions réalisées par L'apes pour le compte de Seqens pour mesurer le nombre de ces dernières qui correspondaient aux "thématiques de grande importance dans la stratégie de Seqens". Ainsi, selon elle, "est-ce qu'on considère que le compostage, ça a un impact moindre que par exemple un Cube Logement ou que la réduction des consommations d'eau ? Donc ça veut dire qu'il faudrait peut-être mettre un peu plus le paquet encore sur les

¹³ Entreprendre Service Public. (2025). *L'application de la directive CSRD est reportée*. Consulté le 24 juillet 2025. <https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A18249>.

consommations énergétiques, d'eau plutôt que sur le compostage parce que ça a plus d'impact sur l'environnement". Cependant, comme évoqué dans la première partie, les actions de L'apes sont, de par leur nature, difficilement mesurables et chiffrables car portées sur l'humain et les sensibilités. Vouloir remplacer les actions de compostage par des actions de sensibilisation à la réduction des consommations d'énergie sous prétexte qu'elles auraient plus d'impact environnemental revient par exemple ici à faire fi de l'impact social produit par les actions de compostage qui peuvent en effet créer de la sociabilisation et du lien entre voisins.

Ainsi, ces réglementations et politiques proactives en matière environnementale des bailleurs poussent donc indirectement L'apes à mettre en œuvre des actions qui produisent plus facilement du chiffre et qui ont plus "d'impact" ce qui peut favoriser l'élaboration d'actions davantage descendantes pour qu'elles soient les plus "efficaces" et "mesurables" possibles.

b) Des équipes de proximité peu motrices sur la question écologique privilégiant des actions répondant à leurs enjeux de gestion

Un autre facteur qui peut contraindre les actions de L'apes sur le volet transition écologique est, comme nous l'avons évoqué dans la première partie, la logique gestionnaire des équipes bailleurs. En effet, malgré que plusieurs bailleurs ont développé des politiques et engagements RSE proactives en matière de transition écologique, les équipes de proximité fonctionnent elles toujours dans une logique de gestion des résidences et des problématiques très concrètes de terrain ce qui peut les rendre réticents dans la mise en place de certains projets ayant une dimension écologique. Ce phénomène est bien résumé par une CDSU pour qui chez les bailleurs "il y a un truc un peu lié autour de ton besoin, ta consommation, tes coûts qui est très rationnel quoi. Et puis je trouve que dans la transition éco il y a un truc aussi de sensibilité au vivant et moi je trouve ça intéressant de développer ces actions là, aussi sachant que les bailleurs nous font plus aller sur du terre à terre, tu vois, du truc de gestion". Un autre CDSU m'a ainsi donné une illustration de cette logique gestionnaire des bailleurs dans le cas de l'aménagement de nouveaux locaux à vélo qui a été refusé par les équipes de proximité car ces derniers avaient "peur que ça soit squatté". Un autre exemple de projet qui peut être freiné par les équipes de proximité que j'ai pu directement constaté dans le cadre de mes missions est la mise en place de composteurs en pied d'immeuble. Comme le fait ainsi remarquer une chargée de DSU de L'apes, "les équipes bailleurs sont toujours frileux sur les actions où ils voient les potentiels problèmes que ça pourrait créer sur eux, leur travail et du coup ils ont peur que ça fasse du travail en

plus et donc ils freinent et là où ils sont le plus frileux sur les actions transition éco, ça va être vraiment sur le compost en gros”. Cette dernière a ainsi tenté de mettre en place des composteurs dans certaines des résidences Seqens de son territoire mais à chaque fois les équipes ont dit “non parce qu'on a déjà des problèmes de rats, des problèmes de déchets, on a trop d'autres problèmes de gestion, donc on dit non”.

Ce qui ressort également de mes entretiens c’est que ce sont souvent les villes et intercommunalités qui poussent les bailleurs à mettre en place des actions de transition écologique sur leurs résidences. En effet, la plupart des collectivités locales portent des politiques sur ces sujets et vont ainsi “faire pression sur le bailleur et donc le bailleur qui va nous dire “oh là là, il y a la ville qui a dit qu'on devrait peut-être faire un truc, faites-le” (une CDSU interrogée).

c) La question des déchets comme préoccupation “environnementale” majeure des équipes de proximité

Cependant, un sujet de transition écologique sur lequel les équipes de proximité sont très moteurs pour agir est la question des déchets qui fait figure de préoccupation environnementale majeure pour les équipes bailleurs car elle renvoie directement à la bonne gestion des résidences. Elle n’intéresse donc pas directement les agents des bailleurs pour sa dimension écologique mais bien pour les enjeux de propreté et d’entretien qu’elle soulève. Comme le souligne la CDSU précédemment citée,

Qu’il y ait un composteur ou pas ça les aide pas sur la gestion, par contre, qu’on fasse de la sensibilisation au tri des déchets ça leur permet que les gens trient mieux leurs déchets et qu’il y ait pas des déchets à côté des bornes, des trucs comme ça. Donc oui, ils vont plus nous demander des actions de sensibilisation, notamment sur le tri des déchets.

Et cela fait directement référence à une manageuse de proximité pour qui “les locataires ont déjà du mal sur certains sites avec les poubelles vertes et jaunes et marron donc comment tu veux que je pense que les composteurs ça va bien se passer ? Il faut déjà les sensibiliser et presque les éduquer sur le tri des déchets”. Cette préoccupation a été en effet spontanément évoquée par tous les personnels bailleurs avec lesquels je me suis entretenu, gardiens comme managers de proximité.

Cependant, pour l’ethnographe Hadrien Malier, auteur d’un article de 2025 intitulé “Des déchets au pied de chez soi. Domination matérielle et symbolique dans la légitimation des injustices environnementales en résidences HLM”, les premières victimes de ces

problématiques liées aux déchets telles que les jets d'ordures par les fenêtres ou les dépôts sauvages sont les locataires et que la seule réponse apportée par les bailleurs à ces dernières est de responsabiliser les habitants qui en souffrent, en les appelant à se transformer. Il met ainsi au jour les autres causes de ces incivilités qui sont structurelles cette fois-ci, liées à la densité de population, au temps plus important que passe les locataires hlm dans leurs logements ou encore à la fréquence trop faible de ramassage des ordures. Comme avec la promotion de la norme de l'écocitoyenneté, les sensibilisations réalisées par les bailleurs pour modifier les comportements des locataires à l'égard des déchets retourne donc le problème contre ces derniers en les rendant responsables et en invisibilisant le fait qu'ils en souffrent et qu'ils sont les victimes de la situation.

3) L'exemple du dispositif Cube Logement, vecteur d'une responsabilisation compétitive

Dans cette section nous nous arrêterons sur l'exemple d'un dispositif de sensibilisation aux économies d'énergie cette fois-ci, dont j'ai participé à lancer la mise en œuvre opérationnelle lors de mon stage. Les équipes DSU de L'apes réalisent régulièrement des sensibilisations aux écogestes à destination des locataires et il m'a paru que ce dispositif était particulièrement révélateur de la dimension descendante et responsabilisante que pouvait prendre ce genre d'action de sensibilisation.

Ce dernier a été élaboré par a4mt, une entreprise de conseil, dont les activités principales déclarées sont "la mise en place de programmes modificatifs des modes de consommation et le conseil en matière de transition énergétique"¹⁴. Cette société a créé la méthode Cube il y a 10 ans et a donné naissance depuis à de nombreux programmes tels que Cube Écoles, Cube Tertiaire, Cube État ou encore Cube Villes avec à chaque fois une même méthode appliquée à des structures différentes. Cette méthode consiste à faire des économies d'énergie non pas en réalisant des travaux ou en améliorant la performance des bâtiments mais bien en jouant sur le comportement des usagers par le biais de différents types d'actions de sensibilisation notamment des actions en pied d'immeuble ainsi que des porte-à-portes. Cube Logement correspond donc à cette même méthode appliquée au secteur résidentiel qu'il soit privé comme social et ce programme vient d'être créé par a4mt et a été lancé officiellement en juin dernier. Ce dispositif fait suite à un appel à projet lancé par l'Etat par le biais de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et qui a donc été

¹⁴ Pappers. (2025). *A4MT*. Consulté le 6 août 2025.
<https://www.pappers.fr/entreprise/a4mt-881717318>

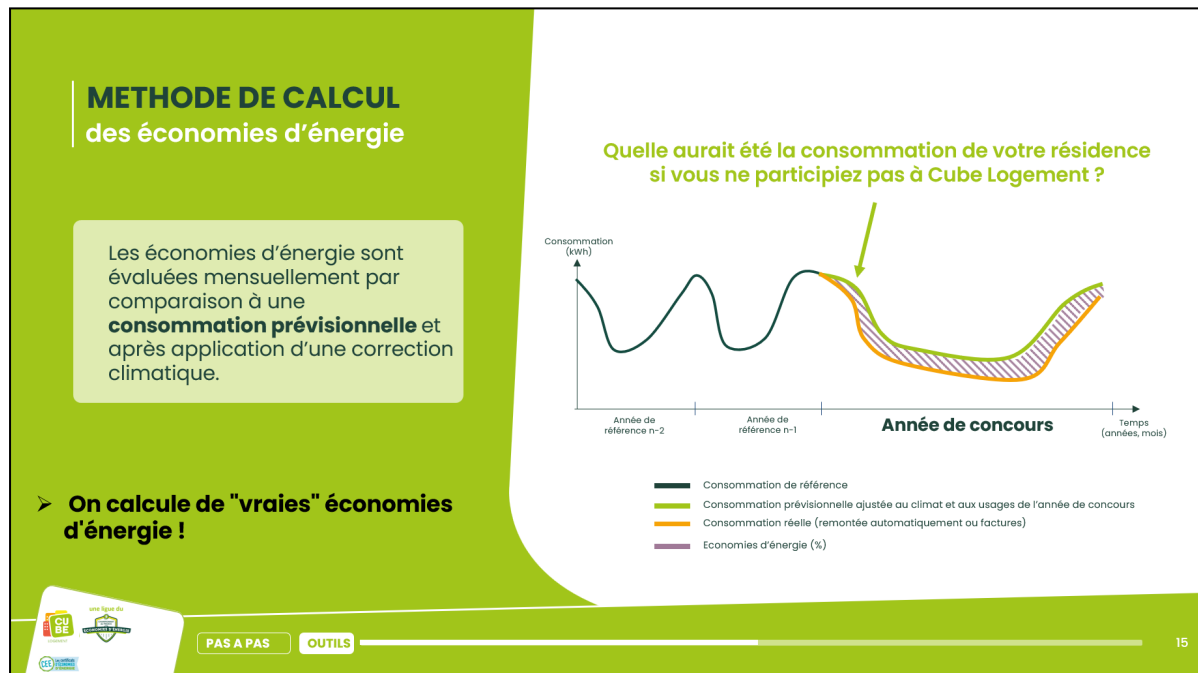
remporté par a4mt avec l'appui de l'Institut Français pour la performance du bâtiment (IFPEB), le Cerema et L'apes. Selon une membre d'a4mt, avec qui j'ai travaillé sur le lancement de Cube Logement et avec qui je me suis entretenu, "il y a pas que Action Logement dans le dispositif, là, à date, on a 459 résidences pour l'année une du concours, avec quelques copro mais vraiment la majorité c'est du bailleur, entre 15 et 20 bailleurs je dirais". Elle souligne également que les bailleurs sont intéressés par ce dispositif parce que "le tarif les intéresse énormément avec une animation de terrain en pied d'immeuble qui coûte que 180€ hors-taxe et ça c'est faisable parce que c'est un financement C2E (Certificats d'Economie d'Energie), on a 3 cofinanceurs dans notre programme et en fait ils prennent 90% je crois du budget donc si tu veux, ça leur permet à moindre coût d'avoir un autre angle d'attaque pour sensibiliser leurs locataires". Les bailleurs paient donc en fonction du nombre de leurs résidences qu'ils inscrivent au concours et en fonction du "package" sélectionné correspondant à des actions de sensibilisation plus ou moins poussées. L'apes a donc dès le début participé à l'élaboration de ce programme présenté comme le "championnat de France des économies d'énergie" et à co-construit avec a4mt toute la méthodologie et les outils opérationnelles (fiche de cadrage, méthodologie d'animation de terrain, écokit, charte des écogestes, etc.) à destination des prestataires qui réaliseront les actions de sensibilisation, des équipes de proximité des bailleurs ainsi que des CDSU.

a) Un dispositif qui mesure l'efficacité des actions menées

Comme évoqué précédemment, certaines réglementations impactant les bailleurs et certaines de leurs politiques RSE vont les amener à demander à L'apes de réaliser certains types d'actions sur le volet transition écologique plutôt que d'autres afin de produire des données qu'ils pourront par la suite utiliser. Par sa forme et son fonctionnement, Cube Logement correspond parfaitement à ces actions valorisées par les bailleurs car ses actions sont quantifiables et mesurables. En tant que dispositif de sensibilisation qui mobilise des porte-à-portes ou des actions en pied d'immeuble, il est facilement possible de connaître le nombre de personnes "sensibilisées" par le biais de ses actions, c'est-à-dire le nombre de locataires rencontrés avec qui les prestataires réalisant les actions ont pu discuter. Cependant, ces données sur le nombre de personnes touchées grâce aux actions ne disent pas beaucoup de l'impact réel de ces sensibilisations sur les changements de comportements des locataires et sur, in fine, les économies d'énergie réalisées par ces derniers.

Or, l'intérêt justement des dispositifs Cube c'est qu'ils disposent d'un modèle capable de mesurer ces économies. La membre d'a4mt avec qui je me suis entretenu m'a ainsi expliqué qu'à partir du moment où ils ont accès à la télé-relève du bâtiment "l'outil va

reprendre deux ans de consommation du bâtiment et à partir de ça, il va établir une courbe de référence en prenant en compte les aléas climatiques qui va servir de point d'ancrage". Les consommations réalisées durant l'année du concours vont ainsi être comparées à cette courbe de référence et c'est cette différence qui va correspondre aux économies mesurées.



Capture d'écran d'une diapositive présentant la méthode de calcul de Cube Logement.

Cette possibilité de calculer l'impact des actions telles que les sensibilisations aux écocitoyens est donc particulièrement appréciée par une des membres de la direction RSE de Seqens pour qui "le seul indicateur qu'on avait sur L'apes, c'était le nombre d'actions mais c'est des moyens que tu mets en œuvre et pas le résultat de ton action. Et du coup par exemple tu vois le concours Cube Logement ? Bah on va être en capacité de chiffrer l'impact parce que l'impact, il va être mesuré par la consommation des fluides". On retrouve ici, par le biais de la volonté de mesurer et de calculer les résultats des actions, une logique néo-managériale fruit d'une rationalisation de l'action public (qui finance par le biais par exemple ici de l'appel à projet lancé par l'Etat un dispositif mesurant l'efficacité des actions mises en œuvre). Ainsi, selon Léa Billen, "ces campagnes de sensibilisation mobilisent une politique des petits gestes qui s'inscrit dans une logique managériale de quantification et de mesure" (2023, p. 449).

b) Le choix des résidences sélectionnées : entre équité environnementale et réalités opérationnelles

Dans son article “De la norme à la pratique écocitoyenne” de 2020, Maël Ginsburger montre que l’habitat fait partie (avec les ressources économiques, le territoire de résidence et le cycle de vie) des facteurs qui jouent un rôle décisif dans l’appropriation des pratiques écocitoyennes. Elle souligne par ailleurs que les habitants des grandes agglomérations, notamment en région parisienne, sont souvent confrontés à des conditions de logement défavorables (chauffage collectif, faible accès aux collecteurs de tri, absence d’espaces verts), ce qui limite leur capacité à appliquer les pratiques recommandées. Les conditions matérielles (taille du logement, équipements, proximité des infrastructures) apparaissent ainsi déterminantes dans l’adoption ou non de comportements écocitoyens dont celui sur les économies d’énergie. Un des enjeux pour que Cube Logement ait un impact sur le comportement des locataires est donc de choisir des résidences ayant des conditions matérielles les moins défavorables à l’appropriation de pratiques écocitoyennes. Ce choix se fait par le bailleur, cependant, a4mt leur recommande de ne pas sélectionner les passoires thermiques ainsi que celles avec des enjeux de régulation de charge et cela pour favoriser le fait d’embarquer les locataires dans le dispositif. Comme le souligne la membre d’a4mt que j’ai interrogée, “on déconseille les passoires thermiques parce que déjà on va se retrouver face à un public qui est déjà en grande précarité, donc il est pas forcément ouvert à pouvoir écouter notre discours”. Le risque selon elle c’est que, du fait que le dispositif ne comprenne pas de travaux réalisés par le bailleur, ce dernier se fasse “taper sur les doigts” par les locataires auxquels on serait venu leur dire “mettez des joints aux portes et mettez un pull l’hiver”. Pareil pour les régulations de charge pour lesquelles il ne faut pas qu’il y est d’enjeu dessus auquel cas les locataires pourraient dire selon la personne d’a4mt “on se fout de moi, j’ai un gros souci sur mes charges et par contre on me dit que c’est à moi de faire des économies d’énergie, de faire encore des efforts”. Ce discours qui fait référence à une forme de justice écologique qui devrait être prise en compte dans le choix des résidences est également repris par une des membres de la direction RSE de Seqens qui n’a cependant pas participé à ces choix : “faut avoir un discours qui soit aussi entendable, moi naturellement j’aurais été plutôt chercher du patrimoine récemment développé qu’on a construit de façon performante et où là du coup comme le bâtiment est vertueux, on peut faire en sorte que le la partie comportementale soit aussi vertueuse”.

Or, lors des réunions de lancement opérationnel du dispositif auxquelles j’ai participé, j’ai pu constater que plusieurs résidences qui avaient été sélectionnées n’étaient pas vertueuses et correspondaient même pour certaines à des passoires thermiques. De plus,

une amicale des locataires d'une résidence sélectionnée pour Cube Logement a fait remonter à la chargée de DSU en charge de cette résidence le fait qu'elle ne soutiendrait pas le dispositif et cela par crainte qu'il soit mal accueilli par les locataires au regard des nombreuses problématiques rencontrées dans la résidence telles que des problèmes de plomberie (remontées dans les cuvettes, fuites, inondations), de VMC dysfonctionnantes ou encore de compteurs individuels qui ne sont pas installés sur tous les logements.

En questionnant l'autre membre de la direction RSE de Seqens, qui a elle participé à la sélection pour Cube Logement des résidences, j'ai compris que si le fait que certaines résidences choisies ne disposaient pas de conditions matérielles favorables à ce type d'action de sensibilisation aux écogestes, c'était avant tout pour des raisons d'organisation et de priorité pour les équipes bailleurs. En effet, selon elle, "il faut aussi être en capacité de gérer les priorités vis-à-vis de tes collaborateurs et il y a d'autres priorités cette année sur les réhabilitations de logements qui demandent beaucoup de relationnel et donc des animations plus ponctuelles des fois c'est plus difficile de trouver la place dans le plan de charge". Elle a également précisé que Seqens constatait de nombreux mouvements au sein de ses équipes, ce qui restreignait par ailleurs les possibilités de choix de résidences". Ces dernières ont donc été en partie sélectionnées davantage pour des raisons d'organisation et de capacité des équipes de proximité à porter ce dispositif que pour répondre à une logique de d'équité environnementale.

c) Un référentiel du sport et du jeu utilisé pour mobiliser les habitants qui cache une dimension descendante et responsabilisante

Une particularité de ce dispositif de sensibilisation aux écogestes est qu'il se base sur une logique de la compétition sportive pour essayer d'embarquer les habitants dans la transformation de leur mode de vie. En effet, ce dernier est présenté comme un championnat des économies d'énergie car il repose comme on l'a vu précédemment sur un calcul des économies réalisées mais que ces dernières donnent place à des classements à trois niveaux différents. Un premier classement se fait entre les différents bailleurs qui se sont inscrits en prenant l'addition des économies que chacun a réalisé sur l'ensemble des résidences qu'il a inscrit. Un deuxième classement rassemble toutes les résidences inscrites par chaque bailleur. Et enfin, un dernier classement se fait entre les ménages d'une même résidence. Ainsi, chaque participant au concours peut, via une application, suivre en temps réel son classement par logement, par résidence et par bailleur. Toutefois, seuls les trois premiers de chaque catégorie sont visibles afin d'éviter de mettre en évidence les logements, résidences ou bailleurs ayant obtenu de moins bons résultats.

On retrouve donc également ce référentiel de la compétition sportive dans la communication déployée à destination des habitants avec par exemple le handballeur français Nikola Karabatic comme ambassadeur du dispositif que l'on retrouve sur le site internet de Cube Logement jouant le rôle de coach et lançant aux futures participants le défi de faire des économies d'énergie.



Capture d'écran de la page d'accueil du site internet du dispositif Cube Logement.¹⁵

On constate aussi sur le site internet que la dimension compétitive est fortement mise en avant pour tenter de motiver les habitants avec des phrases comme “12 mois pour repenser vos habitudes de consommation et surpasser les autres logements du pays” ou encore “des gestes simples pour décrocher votre place sur le podium, pas besoin d’effectuer de travaux”. Un membre d’a4mt qui a lors de réunions présenté le dispositif aux équipes de L’apes et des bailleurs a lui aussi insisté sur le fait “d’activer ce levier sympa de la compétition” de “rendre tout ça très positif pour le concours” et qu’avec Cube Logement “on est vraiment sur la logique du sport car souvent on est sur “faites-ci, faites-ça” et donc l’idée ici c’est d’inverser la logique”. En effet, l’autre membre d’a4mt avec qui je me suis entretenu a insisté sur le volet humain qu’il fallait mobiliser. Cette notion de “l’humain” est ainsi revenue sept fois lors de l’entretien avec l’idée que “nous on ne travaille que de l’humain donc si déjà la Green TEAM [composé du gardien, du CDSU et du manager de

¹⁵ Cube Logement. (2025). *Championnat des Economies d'Energie*. Consulté le 25 juillet 2025. <https://www.cubelogement-championnat.org/>.

proximité de la résidence] est pas mobilisée et investie bah forcément tu pourras pas avoir le même résultat, c'est pas possible”.

Cependant, en parallèle de ce discours positif et tournée vers l'humain, l'idée est tout de même de responsabiliser les individus et la membre d'a4mt interrogée adhère ainsi complètement à ce discours comme le montre l'extrait suivant :

Je pense qu'aujourd'hui, il faut faire comprendre aux gens qu'ils doivent être investis et qu'il faut arrêter de se dédouaner parce que finalement c'est un peu ce que tu fais en rejetant la faute à l'Etat, aux économies et à l'industrie parce que dans ces cas-là, on y arrivera jamais. Finalement, c'est d'essayer de faire comprendre aux particuliers qu'on peut tous avoir notre responsabilité à titre individuel, voilà.

Ce dispositif financé en grande partie par l'Etat est donc censé combattre le discours dénonçant le manque d'action et d'investissement de ce dernier et promouvoir l'action individuel alors même que plusieurs rapports comme celui de la Cour des Comptes¹⁶ pointent justement le manque d'investissement de ce dernier. C'est-à-dire que l'Etat préfère investir sur des dispositifs comme Cube Logement promouvant l'action individuel alors même que lui-même n'investit déjà pas assez dans la transition écologique. De plus, rendre le sujet de la sobriété énergétique plus léger et ludique par le biais du champs du sport peut paraître pertinent dans des contextes professionnels comme dans le tertiaire mais lorsqu'il est appliqué à du logement social cela peut être perçu comme en décalage avec la réalité vécue par les locataires qui pour beaucoup consomment peu du fait de leurs ressources limitées et à qui on va demander de faire davantage d'efforts par le biais d'un “jeu”.

4) Un accueil critique sur le terrain comme en interne de ces sensibilisations aux écogestes

Durant mon stage et lors des entretiens que j'ai réalisés, j'ai constaté que ces dispositifs de sensibilisation aux écogestes telle que Cube Logement sont régulièrement critiquées que ce soit par les équipes bailleurs de proximité mais également par les membres de L'apes eux même qui sont pourtant censés mettre en oeuvre ces actions. Ces critiques portent sur plusieurs points avec d'abord un registre de (in)justice sociale mobilisée, ensuite

¹⁶ Médiapart. (2025). *Planification écologique : une bonne idée toujours pas mise en œuvre*. Consulté le 20 juillet 2025.

<https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/140525/planification-ecologique-une-bonne-idee-toujours-pas-mise-en-oeuvre>

une critique sur la dimension moralisatrice que peut prendre ces sensibilisations, et enfin sur l'efficacité de ces actions qui est remise en question.

a) Des registres de justice environnementale différemment mobilisés

Dans un des chapitre de l'ouvrage *La justice climatique* paru en 2024, intitulé “Les individus ont-ils des obligations climatiques ?”, les philosophes Pierre André et Axel Gosseries expliquent que la responsabilité morale n'est pas directement liée à celle causale, elle est des fois supérieure et des fois inférieure à une responsabilité strictement proportionnelle des émissions (une personne pauvre ne va pas faire beaucoup d'efforts car il n'a pas les moyens même si il pollue et inversement). La question est donc de l'équité et du caractère différencié car on ne peut demander à tout le monde de faire les mêmes efforts. On retrouve ici selon les auteurs deux stratégies de différenciation des obligations climatiques individuelles : la perspective rectificative où ceux qui polluent plus paient plus (logique du pollueur payeur) et celle distributive avec ceux qui ont le plus de moyens qui contribuent plus. Selon eux, ces deux stratégie ne doivent pas dédouaner les individus avec le discours selon lequel “c'est surtout aux riches de faire des efforts” cependant, “ce qu'elles semblent plutôt viser, c'est la responsabilité des actionnaires, des dirigeants d'entreprises, des élus et des citoyens les plus émetteurs de GES ou les plus aisés” (2024. p.98). Il faut donc penser la différenciation des obligations climatiques individuelles sur un mode distributif en plus de l'approche rectificative.

Or, on constate dans les politiques publiques de transition écologique françaises que c'est principalement l'approche rectificative qui est mobilisée et très peu celle distributive. Dans un article paru le 14 mai 2025, Médiapart dévoile par exemple les conclusions d'un rapport confidentiel de la Cour des comptes critiquant notamment les incohérences et les insuffisances de la politique gouvernementale de transition écologique. Ce rapport pointe ainsi le manque d'études existantes sur le coût que représente pour les ménages la transition écologique et souligne que “les ménages modestes, manquant de patrimoine ou de trésorerie, ont des difficultés à financer le reste à charge des investissements requis par la transition écologique”. De plus, comme le rappelle l'autrice de l'article Jade Lindgaard, ces derniers sont les premiers financeurs de la réduction des GES en France car “la décarbonation des bâtiments (remplacements d'une chaudière fioul ou gaz par une pompe à chaleur, travaux d'isolation...) et des transports routiers (remplacement d'une voiture Diesel ou essence par un véhicule électrique par exemple) leur coûte cher : 30 milliards d'euros de surcoût chaque année jusqu'en 2030”. Ces politiques publiques remettent donc en cause la possibilité de demander aux personnes précaires de faire davantage d'efforts car selon André et Gosseries

“la reconnaissance d’obligations climatiques individuelles est donc subordonnée à une analyse des capacités et incapacités d’action des individus, tenant compte notamment de leur situation économique et de leur position sociale”.

Lors des entretiens que j’ai réalisés, j’ai noté qu’une minorité des personnes interrogées (surtout du côté des personnels de chez Seqens) ont défendu une position sur la question de la justice environnementale que l’on peut rapprocher de l’approche rectificative avec un discours de “chacun doit faire sa part” et que davantage de personnes (surtout du côté des membres de L’apes) ont développé une position que l’on peut mettre en lien avec l’approche distributive, mettant l’accent sur les capacités des personnes à faire des efforts. Par exemple, une des membres de la direction RSE a insisté sur le fait que la consommation énergétique d’une résidence représente quasiment un tiers du poids carbone de l’ensemble du cycle de vie du bâtiment. Cela est pour elle “énorme” et constitue un “levier à aller chercher sinon jamais on arrivera à réduire l’impact que l’on a sur le climat si on travaille que sur les matériaux et la décarbonation des systèmes énergétiques et qu’on ne s’intéresse pas du tout à est ce que les gens utilisent bien ces systèmes énergétiques”. Il faut pour elle “absolument réussir à les embarquer” et cela parce qu’elle se pose des questions comme “est ce qu’ils mettent la clim avec le chauffage ?” ou encore “est-ce qu’ils prennent des bains au lieu de prendre des douches de trois minutes ?”.

En parallèle, plusieurs autres personnes interrogées, dont l’ensemble des CDSU, ont tenu un discours qui porte davantage attention aux capacités qu’ont les individus et notamment ici les locataires HLM à faire des efforts et au côté injuste qui peut parfois exister quand on demande aux classes populaires de faire des efforts et qu’on ne fait pas de même avec les classes moyennes et supérieures. L’extrait suivant de l’entretien réalisé avec une CDSU de L’apes représente bien ce discours correspondant à l’approche distributive de la répartition des efforts climatiques :

Les habitants de nos résidences ont un discours qu'on entend chez tout le monde qui est, “oui, mais les entreprises continuent à polluer, les gens continuent à prendre l'avion et donc pourquoi moi je me fais chier à trier mon pot de yaourt ?” et c'est encore plus vrai dans les quartiers populaires et donc c'est hyper injuste parce que c'est les gens les plus pauvres qu'on va faire chier pour qu'ils trient leurs pots de yaourt alors qu'ils ont jamais pris l'avion.

Ainsi, cette CDSU trouve ça difficile d’aller faire de la sensibilisation auprès de ce public car il y a une défiance chez eux à cause de cela et qu’elle trouve cette défiance “entendable”. Un autre CDSU critique le mauvais prisme avec lequel L’apes porte le sujet de la transition écologique auprès des habitants des quartiers populaires. Pour lui “on arrive avec nos sabots

de bobos à dire : il faut faire ça comme ça”. Il pointe le décalage qu’il y a entre “notre réalité à nous qui est hyper éloignée du mode de vie des locataires de QPV par exemple, qui sont dans des bâtiments qui sont,, délabré c'est pas le terme, mais qui ont mal été entretenus, qui sont pas isolés, et les moyens d'action financiers de cette population là sont beaucoup plus limités que toi et moi donc ce qu’on leur demande c'est juste pas en adéquation avec leur mode de vie avec leurs possibilités”. C’est dans cette continuité qu’un manager de proximité souligne lors d’un entretien que “les écogestes c'est un sujet, mais là-dessus les gens sont quand même sensibilisés du fait que, ben l'eau ça coûte quand même cher, et sur un loyer réduit, tu vois vite la consommation d'énergie et ce que ça te coûte. Tout ça pour moi, malheureusement, ça passe déjà par l'argent”.

L’ensemble de ces discours révèlent qu’une grande partie du personnel, en particulier celui de L’Apes, est consciente que les actions de sensibilisation, comme Cube Logement, peuvent être perçues comme injustes par les locataires ciblés, notamment lorsque ces derniers se trouvent déjà en situation de précarité.

b) Un caractère moralisateur critiqué

Une autre critique qui est régulièrement revenue lors des entretiens et des échanges informels que j’ai pu avoir avec les membres des bailleurs et de L’apes porte davantage sur la forme que peut prendre les dispositifs de sensibilisation aux écogestes qui peut revêtir un caractère moralisateur. Un CDSU pointe ainsi la position surplombant des personnes qui réalisent les sensibilisations et qui impact du même coup l’efficacité de l’action :

Si on sortait de cette position dominante, c'est peut-être pas le terme, mais de sachant et qu'on se mettait à leur place et à leur place je pense qu'on serait beaucoup plus intéressant et efficient sur la thématique de la transition écologique. [...] Ça fait un peu donneur de leçon, tu vois ce que je veux dire. La sensibilisation c'est bien mais si tu veux aller plus loin et que ça ait un impact dans le temps il faut que ce soit transposable dans le quotidien des gens.

Un manager de proximité cette fois souligne lui aussi la dimension “donneur de leçons” de ce type de sensibilisation :

C'est dur d'ouvrir sa porte et que la personne en face de toi te dise, euh, ‘ce que tu fais jusqu'à maintenant, c'est un peu de la merde, faudrait que tu changes’, tu vois ? Je dis pas que c'est dit comme ça, mais un peu pour moi.

Dans le programme Cube Logement “la charte d’engagement des écogestes” peut apparaître comme un exemple de support à la sensibilisation que l’on peut considérer comme ayant une dimension responsabilisante et moralisatrice. Cette charte est présentée aux locataires à la fin de la sensibilisation en porte-à-porte qui sont invités à la remplir en sélectionnant trois écogestes qu’ils s’engagent, par une signature en bas de la charte, à appliquer parmi les dix présentées.

CHARTe D'ENGAGEMENT DES ÉCOGESTES POUR TOUTE LA FAMILLE

CUBE

1 Si je le peux, je baisse le chauffage d'1°C ! Cela représente en moyenne 7% d'économies sur ma facture.

2 Je libère l'espace autour des radiateurs ! Ce qui permet à la chaleur de se diffuser sans obstacle.

3 Je vérifie les joints ! Des joints de porte et de fenêtres en mauvais état peuvent créer des déperditions thermiques allant jusqu'à 15% de la facture d'énergie.

4 Je prends des douches de 5 minutes ! C'est jusqu'à 60 00€ d'économies par an et par personne par rapport à des douches de 15 minutes.

5 Je repère et répare les fuites d'eau ! Je fais le test du compteur d'eau. Une fuite d'eau peut me coûter des centaines voire des milliers d'euros.

6 Je lave ECO ! J'utilise les programmes éco de mes appareils de lavage, cycles courts et à basse température.

7 J'installe des mousseurs ou économiseurs d'eau sur les robinets ! Cela réduit de 50% le débit de l'eau.

8 Je cuis couvert ! En utilisant un couvercle, j'économise jusqu'à 25% de l'énergie nécessaire à la cuisson.

9 Je dégivre mon congélateur tous les ans ! Une simple couche de 3mm de givre peut augmenter jusqu'à 30% le besoin en énergie.

10 Je débranche mes prises en cas d'inutilisation ! Je peux installer une multiprise à interrupteur pour limiter la consommation des appareils en veille qui peuvent consommer jusqu'à 15% d'électricité en plus.

Ma résidence est inscrite au concours CUBE Logement du Championnat de France des économies d'énergie !

Ce dernier vise à mobiliser les résidences autour d'objectifs ambitieux mais accessibles de réduction énergétique. En participant, mon foyer et moi-même contribuons à améliorer notre confort tout en maîtrisant notre consommation et en renforçant la solidarité au sein de notre immeuble.

Si je le souhaite, je peux m'engager à adopter au moins 3 comportements parmi ces 10 écogestes, en les entourant (et davantage si possible) :

JE, SOUSSIGNÉ(E), M'ENGAGE À METTRE EN ŒUVRE 3 DE CES ÉCOGESTES DANS MON LOGEMENT POUR CONTRIBUER ACTIVEMENT AU CONCOURS CUBE LOGEMENT :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

SIGNATURE : _____

☐ J'ENGAGE TOUTE MA FAMILLE !

MAIL : _____

☐ JE CONSENS À ÊTRE RECONTACTÉ 1 FOIS AU COURS DU CONCOURS POUR RÉPONDRE À UNE COURTE ENQUÊTE RELATIVE AU PROGRAMME MENÉ DANS LA RÉSIDENCE. VOS DONNÉES SERONT AUTOMATIQUEMENT SUPPRIMÉES À LA FIN DU PROGRAMME, ET VOUS RESTEZ LIBRE DE RÉPONDRE OU NON À L'ENQUÊTE. DPO@CHAMPIONNAT-ENERGIE.COM

POUR TOUTE QUESTION OU INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE, PENSEZ À DEMANDER LES COORDONNÉES DE LA GREEN-TEAM DE VOTRE RÉSIDENCE !

“Charte d’engagement des écogestes” de Cube Logement.

Par cet exemple on voit que cette écologie prônée par ce type de sensibilisation peut revêtir un caractère moralisateur notamment ici vis-à-vis de populations précarisées. C’est ce que pointe également Léa Billen dans sa thèse pour qui “les programmes de sensibilisation aux

écogestes offrent un exemple révélateur d'une écologie moralisatrice qui contribue à renforcer le stigmaté attaché aux classes et aux quartiers populaires" (2023, p.44).

Ce caractère moralisateur est par ailleurs renforcé dans les discours que j'ai pu entendre par le constat que les bailleurs ne font déjà pas assez en terme d'efforts sur la question de la transition écologique et que donc en plus de cela ils mettent en place des actions voulant sensibiliser leurs locataires à faire davantage en termes d'économie d'énergie, d'eau ou de tri des déchets. Ainsi, une des membres de la direction RSE de Seqens que j'ai interrogée, qui est plus critique vis-à-vis des sensibilisations à l'écocitoyenneté que sa collègue, souligne "qu'on devrait agir d'abord sur ce que Seqens peut faire de mieux et Seqens peut faire beaucoup mieux. Après c'est aussi un peu ma vision personnelle des choses, c'est déjà qu'on soit, je vais pas dire exemplaire mais en tout cas qu'on soit vraiment bien d'équerre avant de dire à chacun, qu'est-ce qu'ils peuvent faire". Un gardien cette fois-ci m'explique également que son bailleur ne met pas en place de système d'éclairage par détection de mouvement car cela correspond à un investissement pour le bailleur dont les retombées ne bénéficieront qu'aux locataires par le biais de la réduction de leurs charges ce qui ne pousse pas le bailleur à investir alors même que l'avantage pour la planète serait "indéniable". Selon lui "il y a une question de volonté de mise en œuvre de la part des bailleurs aujourd'hui qui n'est pas au rendez-vous car ils n'ont pas majoritairement d'intérêt à investir des sommes".

c) L'efficacité de ces actions remise en question

Une dernière critique qui a émané des entretiens et des discussions que j'ai eu avec les CDSU et les membres du bailleur Seqens porte sur le manque d'efficacité de ces actions portant sur la promotion des écogestes et de l'écocitoyenneté. Comme me l'a confié un manager de proximité, "pour tout dire, j'ai pas forcément vu les fruits de ça [les actions de sensibilisation aux écogestes], je suis pas sûr que ça soit... Le dialogue avec les gens il est important hein, je dis pas que ça marche pas, je dis juste que j'ai pas constaté un changement". Plusieurs raisons à cette inefficacité ont été soulevées lors des entretiens.

Une première raison de cette inefficacité notamment des sensibilisations aux économies d'énergie serait liée au fait que la plupart des résidences sociales possèdent un système de chauffage collectif et n'ont pas encore de compteur individuel. Cela enlève beaucoup d'importance à un des principaux arguments utilisés lors de ces sensibilisations qui est la réduction des charges des locataires induite par les potentielles économies réalisées. En effet, si la répartition des charges de chauffage se fait au tantième, c'est-à-dire que chaque ménage paie en fonction de la taille de son logement et non pas en fonction de sa

consommation, l'argument selon lequel moins on va consommer et moins on va payer perd de son intérêt car les économies réalisées par cette baisse de la consommation seront réparties avec tous les autres ménages. C'est en cela qu'un CDSU de L'apes a souligné que selon lui "les économies d'énergie, c'est très important par rapport à la qualité de la société dans laquelle on est et le futur. Sauf que souvent, c'est compliqué d'intervenir sur les économies d'énergie, notamment quand le chauffage est collectif".

Une autre raison qui expliquerait le manque de résultats de ces actions de sensibilisation est liée à la difficulté de faire changer les habitudes des personnes. Pour un manager de proximité "c'est un peu compliqué de faire bouger les gens sur ces choses-là et c'est beaucoup d'énergie pour peu de résultats à mon avis". Ainsi, il serait compliqué de faire évoluer les comportements des locataires surtout lorsque ces derniers sont âgés ce qui représente une part importante de la population vivant en HLM. De plus, comme l'a souligné une CDSU, "sur les écogestes, celles que j'ai fait en pied d'immeuble, c'est plutôt bien reçu parce que les gens qui viennent sur les stands et sur l'atelier bon, c'est beaucoup des gamins ou des gens qui sont déjà intéressés par les sujets en fait". Ce qui est donc pointé par les membres de L'apes et de Seqens c'est donc que les actions de sensibilisation sont peu efficaces car elles touchent des personnes qui soit ont des habitudes déjà trop ancrées pour être modifiées en profondeur, soit sont déjà intéressées et sensibilisées par ces actions et ont donc déjà intégrées la norme d'écocitoyenneté et les écogestes qui lui sont attachés.

Une dernière explication qui m'a été donnée sur le manque d'impact que produisent les actions de sensibilisation est que ces dernières sont parfois réalisées davantage pour montrer que L'apes et les bailleurs agissent que pour réellement essayer de faire changer les comportements des habitants. En cela cet extrait de l'entretien que j'ai réalisé avec un CDSU le montre bien :

Souvent tu fais aussi de la sensibilisation non pas pour convaincre des nouvelles personnes, mais pour rassurer les personnes déjà convaincues, parce que tu vois des fois t'as une amicale de locataires qui en peut plus des autres locataires qui, voilà... donc de leur montrer qu'on est en action et qu'on fait des choses... Des fois, on fait certaines actions aussi pour montrer aux villes qu'on fait des choses.

Une partie des actions que mène L'apes sur le volet de la transition écologique porte donc sur des actions de promotion de la norme d'écocitoyenneté et cela passe en grande partie par des sensibilisations aux écogestes qu'elles se fassent en porte-à-porte ou par des actions en pied d'immeuble. La diffusion par les CDSU de cette écologie que l'on peut qualifier de dominante est motivée par des logiques et des contraintes qui les dépassent et

dont ils n'ont pas forcément de prise que ce soit les réglementations qui favorisent ce genre d'actions, les engagements RSE des bailleurs qui encouragent les actions quantifiables ou encore la logique gestionnaire des équipes de proximité qui poussent pour des actions répondant à leurs préoccupations matérielles et pratiques comme la gestion des déchets. Cependant, cela n'empêche pas les chargés de DSU de L'apes d'avoir un regard critique vis-à-vis de ces actions pour les caractères injuste et moralisateur qu'elles peuvent revêtir mais également pour le manque d'impact de ces dernières au regard du temps que ça peut leur prendre. Nous verrons dans une troisième et dernière partie que ces CDSU favorisent plutôt une approche que l'on peut qualifier de "populaire" de l'écologie qu'ils mettent déjà en œuvre dans plusieurs types d'actions et qu'ils aimeraient davantage promouvoir en donnant plus de place aux habitants et aux acteurs locaux.

Partie 3 : Une volonté des chargés de DSU de favoriser une “écologie populaire”

L’Apes mène des activités très diversifiées ce qui se reflète dans ses actions liées à la transition écologique réparties en quatre thématiques principales. Ainsi, sur la thématique dédiée à la biodiversité, à l’agriculture urbaine et à l’apiculture, une moyenne de 63 actions ont été menées chaque année au cours des trois dernières années. Sur celle des écogestes, incluant la maîtrise des consommations d’eau et d’énergie, on en compte 65. La mobilité douce regroupe en moyenne 56 actions par an, tandis que la thématique du réemploi et de la réduction des déchets arrive en tête avec 75 actions annuelles sur la même période. On note ainsi que les sensibilisations aux écogestes, qu’elles portent sur les économies des consommations ou sur la gestion des déchets, représentent une part importante des actions en matière de transition écologique de L’apes ces dernières années mais qu’elles sont loin d’être les seules. Nous montrerons ainsi dans cette troisième partie que les CDSU de L’apes mènent également des actions qui se rapprochent davantage d’une forme populaire de l’écologie à contre-courant de la promotion de l’écocitoyenneté.

Pour cela, il sera nécessaire dans un premier temps et comme pour la partie précédente, de revenir sur les travaux qui ont théorisé et mis en lumière ce qu’on appellera “l’écologie populaire” en s’appuyant encore une fois sur une diversité de sources scientifiques et officielles entre autres. Nous montrerons ensuite que les CDSU de L’apes aimeraient promouvoir davantage cette écologie là en s’appuyant plus sur les pratiques écologiques existantes dans les quartiers populaires. Dans une dernière section, nous illustrerons cette volonté défendue par les CDSU par plusieurs projets et actions qu’ils portent et pour lesquelles ils arrivent à impliquer et à faire jouer un rôle important aux locataires et acteurs locaux.

1) La grille de lecture de l’écologie populaire

Dans sa thèse “L’écologie ordinaire en quartiers populaires” Léa Billen revient sur l’articulation entre question sociale et écologie et montre que cette dernière est inhérente à l’histoire de l’écologie politique malgré ce qui est présenté dans les médias et par une partie de la classe politique comme un désintérêt des classes populaires de la question écologique. Cette articulation question sociale / écologie refait surface selon l’auteur récemment du fait de la difficulté du mouvement écologiste à s’ancrer dans les quartiers populaires. On voit ainsi émerger une écologie “populaire” caractérisée par des pratiques de sobriété

invisibilisées et par une lutte contre les inégalités et les discriminations en lien avec les enjeux environnementaux. Ainsi, les travaux qui mobilisent cette écologie populaire “ne s’arrêtent pas à la sous-représentation des classes populaires dans l’écologie, mais s’attachent plutôt à visibiliser les multiples formes que prend l’écologie lorsque les classes populaires s’en saisissent” (2023, p. 49). Cette grille de lecture prend donc le contre pied de la stigmatisation des classes populaires induite par la promotion de l’écocitoyenneté en proposant une lecture écologiste des modes de vie populaire. Karl Berthelot, dans son article “Du mythe de l’habitant-écocitoyen à l’optimisation des modes de vie” voit également dans cette repolitisation de l’écologie une articulation aux enjeux de justice sociale, de démocratie urbaine et de transformation économique avec l’objectif de passer de l’optimisation des conduites individuelles (écocitoyenneté) à une réinvention collective et démocratique de l’écologie urbaine (Berthelot, 2020).

Cette grille de lecture de l’écologie populaire se penche notamment sur deux champs d’analyse portant sur des objets différents que nous expliciterons plus en détail dans cette section : les luttes relevant de la justice environnementale (montrer l’inégale distribution des dommages générés par la crise écologique et les mobilisations portées pour y faire face) et les pratiques populaires de sobriété (présentes dans la classe populaire sans forcément qu’elles soient revendiquées comme écologiques).

a) Les luttes pour la justice environnementale

Léa Billen oppose la théorie postmatérialiste de l’écologie “des riches” à l’écologie “des pauvres” qui se manifeste à travers des luttes territoriales contre les inégalités environnementales (notamment dans les pays du Sud) et la répartition injuste des ressources naturelles ou des nuisances. Elle montre que deux idées clés de la théorie postmatérialiste sont critiquées par les défenseurs de la justice environnementale. D’abord le fait que les classes populaires seraient consuméristes ce qui serait le moteur de la crise écologique alors qu’en réalité “ce sont les riches qui consomment et polluent bien plus que les pauvres” (p.50). Les statistiques sur le sujet vont dans le sens de cette critique avec par exemple le rapport d’Oxfam publié en septembre 2020 qui montre qu’en 2015 10% des personnes les plus riches dans le monde étaient responsables de plus de 50 % des émissions mondiales cumulées. Une deuxième critique de la théorie postmatérialiste porte sur le fait que l’écologie serait un luxe accessible seulement lorsque les besoins de base sont satisfaits alors que selon eux, l’écologie est d’abord une question de subsistance puisque les plus pauvres subissent davantage les effets négatifs de la consommation des riches. Dans sa thèse, Léa Billen reprend des auteurs comme Guha et Martinez Alier qui soulignent que dans les pays

pauvres, les mouvements environnementaux ne visent pas seulement la protection de la nature “mais réagissent aux destructions de l’environnement qui ont un impact direct sur leur mode de vie et leurs perspectives de survie” (p.51). Le courant de la justice environnementale montre donc que l’environnement n’est pas une préoccupation secondaire mais qu’il est lié aux rapports sociaux et aux luttes pour la survie des communautés.

Cependant, la dimension matérialiste de l’écologie ne concerne pas uniquement les pays du Sud. Comme le rappelle Léa Billen, aux États-Unis, dans les années 1980, des mobilisations afro-américaines en Caroline du Nord ont dénoncé l’implantation d’infrastructures polluantes dans des quartiers pauvres, liant ainsi dégradations environnementales et discriminations raciales. Comme le montre l’enquête “Cadre de vie et sécurité” de l’Insee qui s’appuie sur des données de 2018 portant sur les 1 500 quartiers prioritaires français, les inégalités environnementales sont également fortement présentes en France et elles touchent particulièrement les quartiers populaires. Selon cette étude, la première forme d’inégalité environnementale est le cadre de vie global avec 46% des habitants de QPV soit 2,3 fois plus que les habitants des quartiers environnants, qui jugent que “leur environnement global est dégradé, mal entretenu et qu’il manque de propreté”. La deuxième forme d’inégalité environnementale mise au jour est liée à la pollution avec par exemple 50% des habitants des QPV qui se plaignent du bruit, qu’il provienne de l’environnement extérieur ou des voisins, soit deux fois plus que dans les quartiers avoisinants¹⁷. Ce constat est également posé par Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz dans leur rapport de 2023 intitulé “Les incidences économiques de l’action pour le climat” à destination du gouvernement. Ce dernier pointe le manque de réflexion dans les dernières politiques environnementales sur les conditions de la mise en œuvre d’une transition écologique juste pour l’ensemble des Français. Ainsi, pour les deux rapporteurs :

Faute de délibérer sur les critères d’équité qui fondent l’action publique, et faute de construire un consensus autour d’un concept partagé d’équité climatique, le risque est grand d’aboutir à une solution qui ne sera ni économiquement efficace ni socialement juste. Il y a urgence à entreprendre cette mise à jour.

C’est donc en réponse à ces inégalités environnementales subies par les classes populaires et à l’injustice des efforts demandés pour la transition écologique que des formes de luttes émergent en France et ailleurs, notamment dans les quartiers populaires.

¹⁷ Observatoire des inégalités. (2021). L’environnement dégradé des quartiers les plus pauvres. Consulté le 15 août 2025.

<https://www.inegalites.fr/L-environnement-degrade-des-quartiers-les-plus-pauvres>.

b) Les pratiques de sobriété populaire

Le deuxième champ d'analyse sur lequel la grille de lecture de l'écologie populaire se penche porte sur les pratiques de sobriété populaire. Léa Billen souligne que l'idée de sobriété est plurielle : soit comme une redéfinition des besoins selon la norme du suffisant, soit comme synonyme d'efficacité. La sobriété valorisée avec la norme d'écocitoyenneté (en utilisant un ensemble d'écogestes) correspond à une sobriété qui synonyme d'efficacité dans son comportement pour réduire son impact écologique. Comme nous l'avons montré dans la deuxième partie, plusieurs auteurs ont souligné le caractère dépolitisé et élitiste de ce type d'écologie alors qu'en parallèle, l'écologie populaire déplace la focale sur les pratiques populaires ayant déjà un faible impact écologique et qui ne sont pas du tout valorisées de la même manière que les écogestes promus par les institutions. Cependant, comme le souligne Léa Billen, si on peut distinguer la "sobriété heureuse" mise en avant par le mouvement écologiste et la "sobriété imposée" des classes populaires il y a tout de même une circulation entre ces formes de sobriété notamment car les classes populaires peuvent "opérer une revalorisation symbolique d'une contrainte économique en choix écologique" (2023, p.55). Cette seconde forme de sobriété se rapproche de ce que Maël Ginsburger avait appelé l'écologie de la frugalité. Cette dernière se manifeste par une faible consommation (équipements, transports, chauffage), davantage contrainte que choisi et qui est souvent portée par des individus précaires, jeunes, vivant seuls ou en logements sociaux alors que l'écologie du geste, comme nous l'avons évoqué précédemment, est portée par les classes moyennes et supérieures qui adhèrent à la norme d'écocitoyenneté et regroupe les petits gestes quotidiens valorisés par les institutions (tri, bio, gestes d'économie).

Dans sa thèse, Léa Billen reprend plusieurs travaux portant sur la sobriété populaire et montre que ces derniers "permettent ainsi d'analyser les modes de consommation comme les manifestations d'une écologie du quotidien (Dobré 2002) sans les réduire à une question de choix individuels et de valeurs morales et sans sous-estimer l'imbrication des modes de vie dans les structures économiques et sociales" (2023, p.55). La notion d'écologie du quotidien a été développée par la sociologue Michelle Dobré dans son ouvrage de 2010 intitulé *L'écologie au quotidien* afin de révéler les formes de résistance ordinaires présentes dans les pratiques de la vie de tous les jours. Cette idée va donc également à l'encontre de la grille de lecture de l'indifférence selon laquelle les classes populaires ne s'intéresseraient pas aux questions écologiques et qu'il faudrait donc "gouverner leur conduites" par le biais notamment de la norme de l'écocitoyenneté qui se révèle donc être une idée reçue largement partagée dans la société. Comme l'illustre le sondage "Comment vivent les Français dans leur quartier ?" réalisé par l'ANRU en 2024, "si les habitants des QPV sont plus exposés

que la majorité des Français aux impacts négatifs du changement climatique, ils sont aussi plus engagés et conscients de leur rôle pour en limiter les effets”. Ainsi, selon cette enquête qui interroge les habitants en QPV et le reste de la population sur leur mode de vie, 91% des habitants de QPV sont engagés dans la réduction de leur consommation d’eau chaude pour des raisons écologiques contre 85% des Français et ils sont également 90% en QPV à déclarer limiter leurs déplacements personnels pour des raisons écologiques contre 85% de la population française¹⁸.

Enfin, comme le souligne Léa Dang, journaliste spécialisée sur les questions liées à l’environnement, dans un article de Socialter intitulé “Banlieues et climat : Quand l’écologie prend ses quartiers”, l’écologie discrète et silencieuse est présente depuis longtemps dans les quartiers populaires sous différentes formes : compostage collectif, groupement d’achat de produits écologiques, jardins partagés, ateliers d’autoréparation, etc. On retrouve cette dernière de façon plus visible dans les régies de quartiers depuis les années 1980 comme celle de Saint Denis qui a depuis sa création développé toute une branche de son activité sur la question écologique. La journaliste insiste également sur le fait que le discours selon lequel l’écologie ne concernerait pas les habitants des quartiers populaires et qu’ils y seraient même hostils est performatif car il réussit à convaincre une partie d’entre eux que l’écologie ce n’est pas pour eux et qu’ils ne peuvent agir sur cette question.

2) Une envie de faire par le bas, avec les habitants

Dans la suite de cette partie nous montrerons que les CDSU de L’apex défendent une approche qui, comme l’ont analysé les auteurs précédemment cités, relie l’écologie et la justice sociale. Ils travaillent à leur échelle et avec les marges de manœuvre qui sont les leurs pour lutter contre les injustices environnementales et aimeraient davantage mettre en avant les pratiques écologiques déjà présentes en quartier populaire.

a) Des locataires davantage intéressés par une écologie du quotidien que par des enjeux environnementaux globaux

Le constat que font les CDSU est que les locataires de leurs résidences ne sont pas éloignés des questions écologiques. En cela, ils confirment ce qu’ont montré les auteurs qui

¹⁸ Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. (2024). *Comment vivent les Français dans leur quartier ?* Consulté le 16 août 2025.
<https://www.anru.fr/actualites/comment-vivent-les-francais-dans-leur-quartier-lanru-devoile-son-nouveau-barometre>

ont travaillé sur l'idée d'écologie populaire et contredisent la grille de lecture de l'indifférence qui avance que les classes populaires sont désintéressées par les questions écologiques et environnementales. Un des CDSU que j'ai pu interrogé me raconte ainsi que pour lui "la cause environnementale, elle est beaucoup plus développée qu'on ne le pense. Les gens, tu vois, ils se renseignent, ils savent". Une autre CDSU pointe elle plus précisément le caractère sobre du mode de vie des locataires alors que ce dernier n'est pas valorisé par les institutions et qu'il est labellisé comme un "comportement de pauvre" alors que c'est justement cette sobriété qui est très vertueuse pour l'environnement. Ainsi, selon elle, "tout le monde souhaite bien manger, bien se loger, ne pas passer son temps dans les bouchons,.. Tous les gens sont déjà là-dedans, c'est pas valorisé, c'est juste on l'appelle pas comme ça".

Cependant, ils sont également conscients, tout comme les personnels de proximité des bailleurs, que les locataires ont souvent des problématiques personnelles qui passent avant certaines questions de transition écologique. Une CDSU souligne que :

Il y a un son de cloche, et qui peut être le discours des bailleurs, de dire 'ils ont déjà plein d'autres problèmes pour pouvoir penser à la transition écologique'. Je trouve que c'est pas faux dans le sens où oui moi je travaille sur des résidences qui sont quand même difficiles en terme de gestion et où la priorité c'est plus le sentiment d'insécurité, l'entretien de la résidence, les problèmes d'ascenseur qui marche pas, enfin, des trucs très terre à terre mais qui font chier les gens dans leur quotidien, des questions de qualité de vie, de vivre ensemble, voilà.

Les équipes bailleurs tiennent en effet ce même discours selon lequel les questions environnementales, surtout celles globales comme le réchauffement climatique, ne sont peut-être pas la priorité des personnes en situation de précarité comme l'explique un gardien d'immeuble que j'ai interrogé :

On est quand même dans des quartiers où on a une population qui a des... en termes de revenus... c'est pas des gens qui sont... On va dire que voilà, ils ont d'autres problématiques que les grands problèmes d'environnement et tout. Mais ils sont quand même assez réceptifs hein.

En parallèle de ce constat, plusieurs personnes que j'ai interrogées, que ce soit côté bailleur ou côté L'apès, ont insisté sur le fait que les locataires étaient sensibles aux questions écologiques notamment en ce qui concerne l'environnement de leur quartier ou de leur ville. En me parlant des locataires qu'elles rencontrent, une CDSU me dit ainsi que

“quand ils vont parler de transition, ils vont plutôt parler des choses qui affectent enfin, les choses en lien avec la transition écologique qui affectent leur quotidien”. Un gardien a également souligné en parlant de la transition écologique que “ça les intéresse, ils sont quand même, on va dire concernant leur environnement de quartier et tout, que ça soit la propreté ou des choses comme ça, ils sont réceptifs, intéressés, puis ils veulent quand même un bon cadre de vie quoi”.

Ce rapport à l'écologie des locataires présenté par les membres de L'apes et de Seqens se retrouve dans l'article de Jean-Baptiste Comby et Hadrien Malier intitulé “Les classes populaires et l'enjeu écologique, un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses”. En effet, selon les auteurs, on retrouve dans les quartiers populaires une écologie locale car ces derniers constituent des espaces où les pratiques et les représentations écologiques se construisent autour d'expériences concrètes, de contraintes matérielles et de normes collectives liées à la vie quotidienne. On retrouve également dans le rapport aux questions environnementales des locataires la notion d'écologie du quotidien développée par Michelle Dobré notamment dans l'idée que la vie quotidienne, ici la vie du quartier, est un lieu où se transforment les modes de vie pour de nouveaux plus écologiques.

b) S'appuyer sur les pratiques écologiques populaires pour élaborer d'autres actions de transition écologique

Les membres de L'apes avec lesquels j'ai réalisé des entretiens m'ont également fait part de leur volonté de s'appuyer davantage sur les pratiques écologiques des locataires afin d'élaborer au mieux leurs actions en matière de transition écologique. Ainsi, lors d'un de ces entretiens, une CDSU m'a partagé le fait que :

Tous ces trucs que les gens en fait mettent en place et qu'ils se rendent pas compte que ce sont des vraies pratiques de comment ventiler son logement, comment trouver des espaces de fraîcheur. En fait, toutes les petites initiatives des habitants, toute l'intelligence collective d'entre guillemets de survie des gens notamment dans les situations de chaleur, mais dans les situations de froid aussi, enfin voilà. Il y a plein de trucs à trouver sur ce que font déjà les gens et comment ces espèces de savoirs populaires de transition, comment on capitalise et comment on les met en place et on les fait circuler auprès d'autres gens.

On retrouve dans cette citation l'idée que l'écologie et notamment ici l'adaptation au forte chaleur et au froid, est une nécessité dans les quartiers populaires confrontés à des inégalités environnementales.

En me décrivant le rôle que jouent les locataires dans les actions de transition écologique de L'apes, un autre CDSU me confie que "souvent c'est plutôt descendant" les actions menées à destination des locataires. Cependant, il est conscient, en ayant notamment assisté à une colloque sur le sujet, qu'au lieu "d'être sur un modèle patriarcal où tu vas dire aux gens comment se comporter" ce serait mieux "d'être à l'écoute des astuces et de ce que les gens font pour le partager". On retrouve donc dans ces deux discours la même envie de faire davantage en s'inspirant des pratiques qu'ont déjà les locataires sociaux que ce soit sur l'adaptation au changement climatique mais aussi avec des pratiques que l'on peut rapprocher de l'idée d'écologie de la frugalité développée par Maël Ginsburger.

Pour mettre en oeuvre cette volonté de s'appuyer davantage sur les initiatives habitantes, les CDSU savent qu'ils faut prendre plus de temps pour aller discuter et travailler directement avec les habitants et les association locales comme me l'explique l'une d'entre elles : "ça pourrait passer par des commandes à des associations locales qui pourraient faire, j'en sais rien un guide des bonnes pratiques des habitants de telle résidence sur la transition écologique et qu'ensuite on peut le diffuser dans d'autres résidences ou faire venir les habitants qui faisaient un truc dans une autre résidence". Une autre idée soulevée est de "pousser les habitants à se mettre en association" pour "mieux les accompagner afin qu'ils puissent monter des initiatives".

Cependant, comme le souligne cette même CDSU, pour cela il faut du "temps aussi, et les moyens quoi". Or, les quatre membres de L'apes que j'ai interrogés m'ont fait remarquer que L'apes ne disposait pas assez de moyen humain et donc que les CDSU n'avait pas assez de temps pour faire davantage avec les locataires. Cet extrait d'entretien illustre bien cette difficulté rencontrée par ces derniers :

Mais nous tu vois c'est un peu l'usine, hein. On est 25 mais on a une activité qui est hyper forte et malgré le peu de personnes qu'on est, on fait plein de choses et du coup on est dans le truc tout le temps et on n'a pas ce temps d'être dans un travail très fin ou d'essayer de développer d'autres choses. On y arrive sur certains aspects, mais c'est plus simple pour nous de faire appel à un prestataire qui va nous faire des ateliers en pied d'immeubles, faire du porte à porte.

3) Des actions et projets qui illustrent la volonté d'impliquer davantage les locataires

Malgré ce manque de moyen pointé du doigt par ses membres, L'apes mène tout de même et depuis plusieurs années des actions sur le volet transition écologique qui tentent de donner un rôle important aux locataires et aux structures locales. Pour illustrer cela nous prendrons dans cette dernière section quelques exemples d'actions et de dispositifs qui cherchent à favoriser une écologie populaire que ce soit par un accompagnement d'initiatives habitantes ou d'associations locales mais également par le biais de dispositifs comme celui de Vrac qui n'émane pas directement des habitants mais tentent de leur donner un poids décisionnel important.

a) Des exemples d'accompagnement d'initiatives écologiques locales

Un exemple de soutien par L'apes aux initiatives habitantes qui est revenue à de nombreuses reprises lors des entretiens que j'ai mené porte sur la création de jardins partagés. Une CDSU m'a ainsi pris l'exemple d'une dame qui était dans une amicale de locataires et qui adorait le jardinage. Cette dernière a demandé un jour au gardien s'il était possible de faire un jardin partagé et c'est comme ça que L'apes a pu aidé l'amicale des locataires et cette dame à mettre en place ce projet. De plus, dans cette exemple cette dame qui était à l'initiative de la demande est partie dans une autre résidence, le jardin a été repris par les autres habitants et elle a été à l'initiative d'un nouveau jardin partagé dans sa nouvelle résidence ce qui a pu encore une fois être accompagné par L'apes. Un autre cas m'a aussi été rapporté par un gardien qui m'a expliqué que :

L'espèce de jardin là, c'est parti un peu comme ça quoi. C'est les locataires qui avaient fait des emprises eux-mêmes sur des espaces verts plantés et puis du coup les gens nous ont fait savoir qu'ils voudraient bien avoir un espace à eux dédié et aussi une petite aide financière pour lancer leur projet. Et donc là on rentre en contact avec L'apes et après eux ils prennent le relais et puis ils mettent en place les actions et tous les rendez-vous et tout.

Comme le résume bien un autre CDSU, "assez souvent, c'est des habitants qui poussent pour qu'on fasse un jardin" avec L'apes qui joue le rôle d'aide dans ces initiatives habitantes.

Un autre exemple qui m'a été rapporté par un manager de proximité de Seqens illustrant comment L'apes peut arriver à impliquer et à donner un vrai rôle aux locataires sur

un projet ayant une dimension écologique est une fresque sur le thème de la biodiversité et du réemploi qui a été réalisé avec les habitants dans un quartier populaire. Ce manager de proximité me raconte ainsi que :

T'as une ressourcerie en pied d'immeuble mais les gens n'y vont pas parce qu'ils savent pas forcément qu'elle est là et on avait besoin d'attirer les gens dessus. Pour ça on a fait quatre événements au total où on a demandé aux gens ce qu'ils voulaient sur la fresque, c'est pour ça que t'as un Toucan, une Mappemonde, un saule pleureur, des papillons, etc. Ça c'est vraiment les enfants, ados, adultes qui ont choisi ce qu'ils voulaient mettre dessus et pareil au niveau de la phrase il y en a eu plusieurs qui ont été proposées et ils ont voté pour "Ressources & Vous" et pareil pour la fresque en elle-même, les deux artistes ont fait les contours et les habitants ont rempli l'intérieur. C'est vraiment quelque chose qui s'est fait en commun.

Ici ce n'est pas directement les habitants qui ont eu l'initiative mais ces derniers ont eu un rôle important dans l'élaboration et la concrétisation du projet. Mais en effet, comme on le voit avec cet exemple, impliquer vraiment les locataires dans les actions mises en place demande du temps et ici c'est quatre moments qui ont été nécessaires pour que ces derniers puissent pleinement prendre part au projet et on imagine ainsi que tous les actions de L'apes et notamment celles en matière de transition écologique ne peuvent pas prendre autant de temps.

Un troisième exemple que l'on peut prendre pour montrer comment L'apes accompagne cette fois les associations et structures locales est la mise à disposition des Locaux Communs Résidentiels (LCR). Ces derniers sont prévus pour accueillir des services collectifs dans les résidences HLM : salles polyvalentes, lieux d'activités sociales, culturelles, associatives ou de gestion locative. Le terme LCR apparaît dans les textes réglementaires liés aux financements du logement social en 1972 même si certaines formes de locaux collectifs existaient déjà avant dans certains ensembles HLM (salles de réunion de locataires, locaux associatifs, foyers). Selon un CDSU, une des raisons de la création de L'apes était justement "l'accompagnement des bailleurs dans la gestion des LCR et accompagner l'entrée dans les lieux et tout ça des associations".

Ces LCR sont très importants pour le dynamisme des quartiers populaires notamment car ils permettent à leurs habitants de bénéficier de locaux à des loyers très faibles où développer leurs projets pouvant avoir une dimension écologique. C'est ainsi que de nombreuses ressourceries s'installent et sont installées dans des LCR, comme c'est le cas par exemple de la ressourcerie de l'exemple précédent. Ces dernières permettent aux

habitants du quartiers de pouvoir acheter des objets de seconde main à des prix très faibles mais elles sont également un moyen de remettre en question le consumérisme dans une logique de réparation et de circulation des objets et en cela ces ressourceries sont des lieux qui témoignent d'une écologie populaire à l'oeuvre dans ces quartiers et que L'apes tente de favoriser.

b) Des dispositifs descendants mais donnant la place aux habitants : la cas du réseau Vrac

Enfin, L'apes participe à mettre en œuvre des projets et des actions qui n'émanent pas directement des habitants mais qui arrivent à leur donner un vrai rôle et une vraie place dans les prises de décisions. Un dispositif correspondant à ce type d'actions auquel j'ai participé, lors de mon stage, à la mise en œuvre mais également à son évaluation par le biais de questionnaires passés aux participants est le réseau Vrac.

Le réseau VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) est une association créée à Lyon en 2013 qui vise à rendre accessibles des produits de qualité (bio, locaux, équitables) aux habitants des quartiers populaires. Son principe est d'organiser des groupements d'achats dans les quartiers, en lien avec des bailleurs sociaux, des centres sociaux ou des associations locales, afin de proposer des produits en vrac à faibles prix. L'objectif est à la fois de lutter contre les inégalités d'accès à une alimentation durable mais aussi de favoriser le lien social autour de la consommation responsable¹⁹. Depuis quelques années, le réseau s'est développé dans plusieurs grandes villes françaises et c'est dans ce contexte que le groupement d'achat Seine Ouest s'est monté en 2023 avec l'aide de L'apes sur un territoire comprenant les villes de Nanterre, Asnières-sur-Seine, Gennevilliers et Carrières-sur-Seine. C'est donc avec ce groupement d'achat que L'apes travaille et que j'ai moi-même pu aidé à plusieurs distributions alimentaires. J'ai également participé à l'administration de questionnaires aux adhérents dans le cadre d'une étude d'impact réalisée par le bureau d'étude de recherche et de conseil FORS qui est spécialisé dans l'accompagnement et l'évaluation des politiques publiques. Ce questionnaire qui a été rempli par 61 personnes adhérentes à ce groupement d'achat a été commandé par Seqens car faisant partie des financeurs de ce dispositif (qui est subventionné à 45% par des bailleurs d'Action Logement ou non, à 45% par les quatre communes participantes et à 10% par un financement de l'Union Européenne). Pour comprendre en quoi ce dispositif pouvait être considéré comme participant à favoriser une écologie populaire dans les quartiers, je me suis donc appuyé sur les résultats bruts de ces

¹⁹ Vers un Réseau d'Achat en Commun. (2025). Consulté le 21 août 2025. <https://vrac-asso.org/>

questionnaires que m'a transmis le bureau d'étude FORS ainsi que sur l'entretien que j'ai réalisé avec la coordinatrice de ce groupement d'achat.

Alors que ce dispositif promeut l'alimentation biologique et/ou locale ce que l'on peut considéré comme un écogeste et faisant partie de la norme d'écocitoyenneté, ce dernier a une démarche qui se situe à l'inverse de dispositifs comme celui de Cube Logement. D'abord, c'est un dispositif qui s'implante sur le territoire grâce à l'implication des acteurs locaux. Comme me l'a expliqué la coordinatrice :

Avant de lancer le groupement d'achat, tu passes beaucoup de temps sur le territoire, tu vas voir toutes les assos locales pour leur présenter le projet, voir si elles sont ok pour que tu le présentes à leurs usagers, tu travailles beaucoup avec les gardiens et les agents des territoires quel que soit le bailleur. J'ai par exemple organisé des petits déjeuners avec Seqens.

C'est notamment en travaillant à faire le lien entre Vrac et les acteurs locaux que les membres de L'apes participent à ce dispositif en plus d'aider au quotidien la coordinatrice lors des distributions par exemple. Son fonctionnement repose également sur l'implication directe des adhérents en tant que bénévoles lors des distributions alimentaires : 65% des répondants ont ainsi déjà participé en tant que bénévoles à au moins une distribution alimentaire.

De plus, les adhérents peuvent participer lors de réunions aux choix des aliments et des fournisseurs auprès desquels le groupement d'achat va commander. Ainsi, alors qu'au début du dispositif les produits distribués se composaient que de produits alimentaires, ces derniers se sont élargis à des produits ménagers comme du liquide vaisselle et prochainement à des produits comme des couches car le prix de ces derniers ont beaucoup augmenté récemment et que les adhérents ont également voulu proposer à la distribution ces produits. Cette implication des adhérents dans ce dispositif est ainsi source d'"empowerment" pour eux à leur échelle (33% d'entre eux sont tout à fait d'accord avec le fait qu'ils ont le sentiment de reprendre du pouvoir sur leur alimentation et celle de leur famille) et à l'échelle du quartier (32% sont tout à fait d'accord avec le fait qu'ils se sentent davantage impliqués dans la vie de leur quartier).

Ensuite, la coordinatrice a conscience que le bio est perçu par les populations des quartiers populaires comme une alimentation de "bobos" ou de "riches" et qu'ils peuvent donc s'en tenir à l'écart. En effet, avant de rejoindre Vrac, ils étaient 64% à penser que les produits bio étaient "trop chers pour moi" et 46% "réservés à une certaine catégorie de personnes". Cela renvoie ici à ce qu'avancait la journaliste Léa Dang sur le discours performatif de l'écologie dominante qui réussit à convaincre une partie des classes

populaires que l'écologie ce n'est pas pour eux et qu'ils ne peuvent pas vraiment agir sur cette question. La promotion d'une alimentation biologique et locale est donc faite à destination des habitants des quartiers populaires en ne mettant pas en avant la notion de "bio" mais d'alimentation "saine et de qualité" pour ne pas créer de défiance de la part des habitants.

En parallèle, une tarification différenciée a été mise en place afin que chacun paie ses produits en fonction de ses moyens. Selon la coordinatrice, "au départ il y avait juste deux tarifs : prix coûtant et +10%. Aujourd'hui, il y en a quatre" : -50% du prix coûtant pour ceux ayant des minimas sociaux ; -10% pour les habitants de QPV, les étudiants et les travailleurs pauvres ; prix coûtant pour les personnes ayant de petites retraites et enfin +10% pour les gens qui n'ont pas de difficultés financières particulières. On comprend ainsi que 98% des répondants estiment que les produits proposés par Vrac sont soit "très accessibles financièrement" soit "plutôt accessibles financièrement" alors qu'ils sont bio ou locaux.

Pourtant, le questionnaire distribué montre bien que, même si ce dispositif ne promeut pas directement l'alimentation biologique et n'a pas un discours responsabilisant là dessus, il réussit à faire changer les habitudes alimentaires (52% des répondants disent les avoir changé) ainsi que les comportements de consommation des adhérents sur le volet transition écologique : ils sont ainsi 69% à estimer qu'ils sont plus attentifs à l'origine des produits qu'ils achètent depuis qu'ils utilisent Vrac.

De plus, Vrac veut également politiser davantage la question de l'alimentation en voulant expliquer l'organisation de l'industrie agroalimentaire et en promouvant des façons de consommer alternatives aux supermarchés en passant par exemple par des ateliers cuisines ou des ateliers fabrication maison de produits ménagers. Comme l'explique la coordinatrice :

C'est un enjeu qu'on va se donner pour cette troisième année, de commencer à politiser, entre guillemets, un peu les adhérents de manière à ce qu'ils se posent la question de : comment on arrive à faire que Vrac est si peu cher ; comment ça se fait que chez Carrefour c'est si cher ; pourquoi il y a des promos que sur le coca et les chips. Essayer de déconstruire un peu l'imagerie sur bah le bio c'est pour les bobos, les agriculteurs sont riches, Michel Édouard Leclerc est charitable, enfin voilà.

A l'inverse, Cube Logement promeut explicitement une norme d'écocitoyenneté surtout partagée par les classes moyennes et supérieures par le biais d'un discours responsabilisant et ne s'accompagne, à part d'éventuelles économies sur les charges, d'aucune contrepartie aux efforts demandés (comme des rénovations énergétiques ou des

isolations) qui permettraient aux locataires d'avoir un meilleur confort de vie et des charges vraiment réduites. De plus, comme l'ont montré les travaux critiques de la norme d'écocitoyenneté et comme l'ont souligné plusieurs personnes de L'apes et de Seqens, les résultats de ce type de sensibilisation sont souvent très limités pour de nombreuses raisons dont le fait que les locataires HLM font déjà attention à leurs consommations d'eau et d'énergie du fait de leurs revenus modestes.

Les pratiques et représentations portées par les CDSU de L'Apes traduisent ainsi une volonté claire de dépasser la logique descendante de l'écocitoyenneté pour s'inscrire dans une démarche d'écologie populaire. Cette approche s'ancre à la fois dans la reconnaissance des inégalités environnementales qui touchent les quartiers populaires et dans la valorisation des pratiques quotidiennes déjà existantes, souvent invisibilisées. Elle repose ainsi sur une articulation constante entre justice sociale et justice environnementale, qui se concrétise par des initiatives locales, portées ou co-construites avec les habitants et qui permettent de donner un véritable rôle aux locataires dans la transition écologique. Toutefois, cette ambition se heurte à des contraintes structurelles, notamment le manque de moyens humains et financiers, qui limitent la capacité des CDSU à approfondir cette démarche. Pour autant, les exemples étudiés, qu'il s'agisse de jardins partagés, de fresques collaboratives ou du dispositif Vrac, montrent que cette orientation est non seulement possible mais féconde. Elle esquisse les contours d'une transition écologique plus juste et plus inclusive, où les habitants ne sont plus de simples destinataires de normes imposées, mais deviennent pleinement acteurs de leur environnement et de son avenir.

Conclusion

À travers ce mémoire, j'ai voulu montrer comment le développement social urbain, et plus particulièrement les actions de transition écologique menées par L'apes, s'inscrivent dans une tension permanente entre ambition sociale et contraintes gestionnaires. Ce travail a mis en évidence que les pratiques des CDSU ne se construisent jamais en dehors de leur contexte : elles sont traversées par les logiques institutionnelles, financières et politiques des bailleurs sociaux, mais aussi par les attentes et réalités quotidiennes des habitants. L'apes incarne bien cette double dynamique. D'un côté, ses équipes cherchent à défendre une approche sociale et participative, attentive aux besoins réels des locataires et ouverte aux initiatives locales. De l'autre, elles doivent composer avec des injonctions descendantes, liées aux obligations réglementaires, aux stratégies RSE des bailleurs et aux logiques de rationalisation des financements. Cette position d'entre-deux explique pourquoi les actions de transition écologique oscillent si souvent entre accompagnement des habitants et dispositifs standardisés centrés sur la responsabilisation individuelle.

Le cas de Cube Logement illustre bien cette ambiguïté : derrière une démarche présentée comme collective et ludique, on retrouve une logique de compétition et d'évaluation de la performance qui s'inscrit dans une écologie dominante. Or, cette écologie, centrée sur les écogestes et la responsabilisation des ménages, tend à occulter les inégalités sociales et environnementales vécues par les locataires. Elle peut même parfois être perçue comme moralisatrice, voire déconnectée des réalités de terrain.

Pourtant, ce mémoire a aussi montré qu'une autre voie est possible. En s'appuyant sur les pratiques populaires déjà présentes dans les quartiers (qu'il s'agisse de sobriété contrainte, de solidarité de voisinage ou d'écologie du quotidien) les CDSU ouvrent des perspectives pour une écologie plus ancrée, plus proche des habitants. Les expériences menées autour du compostage, du réseau VRAC ou encore de certaines initiatives locales accompagnées par L'apes témoignent de cette volonté de "faire avec" plutôt que d'"imposer". Même si les moyens humains et financiers restent limités, ces démarches laissent entrevoir une écologie populaire capable de renforcer le lien social et de répondre à la fois à l'urgence écologique et aux inégalités sociales.

Ce mémoire ne prétend pas apporter de solution clé en main, mais il souligne l'importance de reconnaître les habitants non pas seulement comme une cible de politiques publiques, mais comme de véritables acteurs de la transition. Léa Billen rappelle pour sa part que l'écologie prend racine dans les quartiers populaires lorsqu'elle se réencastre dans le quotidien, qu'elle s'appuie sur des lieux de convivialité, et qu'elle bénéficie d'un réel accompagnement. Cette approche rejoint d'ailleurs les constats faits dans mon terrain : les

habitants sont plus sensibles aux initiatives concrètes (compostage, jardins partagés, réseaux d'achat collectif) qu'aux campagnes de sensibilisation abstraites. Une autre piste serait donc de s'interroger sur les conditions concrètes qui permettent à ces initiatives de s'ancrer et de durer : comment financer durablement ces projets, comment renforcer les liens sociaux autour d'eux, et comment leur donner une reconnaissance institutionnelle ? Cela suppose de repenser les rapports entre bailleurs, associations et habitants, pour faire de ces micro-initiatives de véritables leviers de transition juste.

Bibliographie

- Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. (2024). "Comment vivent les Français dans leur quartier ?" Consulté le 16 août 2025. <https://www.anru.fr/actualites/comment-vivent-les-francais-dans-leur-quartier-lanru-devoile-son-nouveau-barometre>
- Banque des territoires. (2025). "Canicules : l'habitat social en quête de fraîcheur". Consulté le 17 août 2025. <https://www.banquedesterritoires.fr/canicules-lhabitat-social-en-quete-de-fraicheur>
- Bacqué M-H, Mechmache M. (2013). "Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires. Pour une réforme radicale de la politique de la ville". Diversité, n°174, pp. 171-176.
- Berthelot K. (2020). "Du mythe de l'habitant-écocitoyen à l'optimisation des modes de vie : vers une subjectivation néolibérale des conduites ? : Étude des représentations professionnelles sur l'écologie et les écoquartiers". Reflets et perspectives de la vie économique. pp. 49-64.
- Billen L. (2023). "L'écologie ordinaire en quartiers populaires : une mise en regard des initiatives écologistes citoyennes dans trois quartiers classés en géographie prioritaire en France". Géographie. Université de Nanterre - Paris
- Bonnet L. (2013). "La métamorphose du logement social : faire de l'habitat le support de capacité. École des hautes études en sciences sociales". EHESS.
- Castel R. (1995). "Les Métamorphoses de la question sociale Une chronique du salariat". Fayard.
- Castel R. (2009). "La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu". Editions du Seuil.
- Comby J-B. (2015). "À propos de la dépossession écologique des classes populaires". Savoir/Agir, n° 33(3), pp. 23-30.
- Comby J-B. et Malier H. (2022). "Les classes populaires et l'enjeu écologique: Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses". Sociétés contemporaines, n° 124(4), pp. 37-66.
- Cube Logement. (2025). "Championnat des Economies d'Énergie". Consulté le 25 juillet 2025. <https://www.cubelogement-championnat.org/>
- Demoulin J. (2014). "Du locataire au client, tournant néolibéral et participation dans la gestion des HLM". Participations, n° 10(3), pp. 13-37.
- Desjardins X. (2008). "Le logement social au temps du néolibéralisme". Métropoles.

- Didier M. (2023). "Faire l'histoire des professionnels de la politique de la ville". Les Cahiers du Développement Social Urbain, n° 78(2), pp. 11-13.
- Dubuisson-Quellier S. (2009). "La consommation comme pratique sociale". Philippe Steiner; François Vatin. Traité de sociologie économique, Presses Universitaires de France, pp. 727 - 776.
- Dubuisson-Quellier S. (2024). "L'envers des écogestes". Revue Projet, pp. 49-53.
- Ellena L. (2007). "L'évolution de la fonction des gardiens d'immeubles : du contrôle des « classes dangereuses » au traitement de la « souffrance sociale » ?" in Histoires de la souffrance sociale, Presses universitaires de Rennes.
- Entreprendre Service Public. (2025). "L'application de la directive CSRD est reportée". Consulté le 24 juillet 2025. <https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A18249>
- Epstein R. (2006). "Gouverner à distance". Revue Esprit, n°11, pp.96-111.
- Epstein R. (2012). "Politique de la ville, rénovation urbaine, égalité territoriale : quelle est la nature du problème ?".
- Genestier P. (1999). "Le sortilège du quartier : quand le lieu est censé faire lien. Cadre cognitif et catégorie d'action politique". Les Annales de la recherche urbaine n°82(1).
- Ginsburger M. (2020). "De la norme à la pratique écocitoyenne: Position sociale, contraintes matérielles et diversité des rapports à l'écocitoyenneté". Revue française de sociologie, n° 61(1), pp. 43-78.
- Jaillet M-C. (2003), "La politique de la ville en France : histoire et bilan". Regards sur l'actualité, n° 296, pp. 5-23.
- La gazette des communes. (2013). "La politique de la ville". Consulté le 21 juillet 2025. https://www.lagazettedescommunes.com/8942/la-politique-de-la-ville/?utm_source=chatgpt.com.
- L'apes. (2025). "Rapport d'activité 2024". Consulté le 20 juillet 2025. <https://view.genially.com/67c6f71000190aec8575629e>
- L'apes. (2025). "Qui sommes-nous ?" Consulté le 15 août 2025. <https://www.apes-dsu.fr/qui-sommes-nous>
- Leclercq B. (2017). "Devenir des intermédiaires ordinaires: L'ajustement des locataires à l'injonction participative des organismes HLM". Terrains & travaux, n° 30(1).
- Leclercq B. (2024). "Les prestataires du vivre-ensemble dans le logement social : entre professionnalisation de la participation des locataires et sous-traitance du « sale boulot »". Participations, n° 39(2), pp. 61-89.
- Le Monde. (2015). "Politique de la ville : quarante ans d'échecs". Consulté le 20 juillet 2025.

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/02/05/politique-de-la-ville-quarante-ans-d-echecs_4569855_4355770.html

- Le Monde. (2025). “Action Logement mène la bataille face à l’Etat tenté de récupérer ses copieuses”. Consulté le 18 août 2025. https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/07/10/action-logement-mene-la-bataille-face-a-l-etat-tente-de-recuperer-ses-copieuses-ressources_6620367_3224.html#:~:text=Logement-,Action%20Logement%20m%C3%A8ne%20la%20bataille%20face%20%C3%A0%20l'Etat%20tent%C3%A9,notre%20mod%C3%A8le%20de%20logement%20social%20%C2%BB
- Le Monde. (2025). “Le logement social craque, percuté par la crise”. Consulté le 17 août 2025. https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/03/18/le-logement-social-craque-percu-te-par-la-crise-la-situation-va-encore-s-aggraver_6583283_3224.html
- Reynaud P. (1984). “Le gardien d’immeuble : contrôle ou participation ?” Credoc
- Malier H. (2019). “Greening the Poor: The Trap of Moralization”. The British Journal of Sociology, n° 70(5).
- Malier H. (2025). “Des déchets au pied de chez soi: Domination matérielle et symbolique dans la légitimation des injustices environnementales en résidences HLM”. Actes de la recherche en sciences sociales, n° 255(5), pp. 28-43.
- Mazeaud A. (2021). “Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la démocratie environnementale : une institutionnalisation en trompe-l’œil de la participation citoyenne” Revue française d’administration publique, n° 179(3).
- Médiapart. (2025). “Planification écologique : une bonne idée toujours pas mise en œuvre”. Consulté le 20 juillet 2025. <https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/140525/planification-ecologique-une-bonne-idee-toujours-pas-mise-en-oeuvre>
- Observatoire des inégalités. (2021). “L’environnement dégradé des quartiers les plus pauvres”. Consulté le 15 août 2025. <https://www.inegalites.fr/L-environnement-degrade-des-quartiers-les-plus-pauvres>
- Observatoire des inégalités. (2025). “Comment évoluent les inégalités de revenus en France ?” Consulté le 17 août 2025. <https://www.inegalites.fr/evol-inegalites-long>
- Ouest France. (2025). “La fin de l’obligation pour les collectivités de créer un CCAS « menace l’action sociale »”. Consulté le 19 août 2025. <https://www.ouest-france.fr/economie/social/la-fin-de-lobligation-pour-les-collectivites-de-creer-un-ccas-menace-laction-sociale-9c477dd4-3b10-11f0-88b0-943c4d024772>

- Pappers. (2025). "L'apes : Chiffre d'affaires, statuts, extrait d'immatriculation". Consulté le 15 août 2025. https://www.pappers.fr/entreprise/lapes-784362410?utm_source=chatgpt.com
- Pappers. (2025). "A4MT". Consulté le 6 août 2025. <https://www.pappers.fr/entreprise/a4mt-881717318>
- Pinson G. (2020). "La ville néolibérale". Presses Universitaires de France.
- Pisani-Ferry J. et Mahfouz S. (2023). "Les incidences économiques de l'action pour le climat". Haut-commissariat à la stratégie et au plan.
- SDES. (2024). "5,4 millions de logements locatifs sociaux en France au 1er janvier 2024". Consulté le 27 juillet 2025. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/54-millions-de-logements-locatifs-sociaux-en-france-au-1er-janvier-2024>
- Socialter. (2024). "Le paradoxe de l'écocitoyenneté. Votre style de vie est-il si vert ?" p. 46.
- Tellier T. (2020). "1973 ou la naissance de la politique de la ville". Hommes & migrations, n° 1330, pp. 83-88.
- Vasseur R. (2023). "L'École Bas Carbone du logement social - Les enjeux de la politique bas- carbone dans le logement social". L'Union Sociale pour l'Habitat.
- Vers un Réseau d'Achat en Commun. (2025). Consulté le 21 août 2025. <https://vrac-asso.org/>
- Viennot M. (2024). "La soutenabilité sociale de la transition : contraintes et acceptabilité". Raison présente, n°230(2), pp. 41-48.

Résumé

Ce mémoire analyse la manière dont le Développement Social Urbain (DSU), et plus particulièrement les actions de transition écologique menées par l'association L'apes, se déploient dans un contexte de tensions permanentes. D'un côté, les équipes revendiquent une approche sociale et participative, attentive aux besoins des habitants et ouverte aux initiatives locales. De l'autre, elles doivent composer avec des contraintes fortes : logiques gestionnaires des bailleurs, obligations réglementaires, financements limités et stratégies institutionnelles. Cette position d'entre-deux conduit souvent à des actions standardisées centrées sur la responsabilisation individuelle, incarnées par l'écocitoyenneté. L'exemple du dispositif Cube Logement illustre cette ambivalence : sous une apparence ludique et collective, il impose une logique de performance et de compétition, parfois perçue comme moralisatrice et déconnectée des réalités sociales. Pourtant, le mémoire met aussi en lumière des alternatives portées par les chargés de DSU. En s'appuyant sur les pratiques déjà présentes dans les quartiers populaires (sobriété contrainte, solidarités de voisinage, compostage, groupements d'achat comme le réseau VRAC), ils esquissent une "écologie populaire", plus ancrée dans le quotidien et articulée aux enjeux de justice sociale. Ces démarches, bien que limitées par le manque de moyens humains et financiers, ouvrent la voie à une transition écologique plus inclusive et démocratique, où les habitants deviennent de véritables acteurs de leur environnement plutôt que de simples destinataires de normes imposées.

Mots clés :

Développement social urbain (DSU) - Bailleurs sociaux - Transition écologique
Écocitoyenneté - Écologie populaire